

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. III.—No. 42.

MONTREAL, JEUDI, 17 OCTOBRE, 1872.

ABONNEMENT, \$3 00.
PAR NUMERO, 7 CENTS.

LA PRIME DE 1873.

Nous sommes à préparer la prime de 1873 pour nos abonnés. C'est un des tableaux qui ont fait le plus de sensation à la fameuse Académie royale de Londres. Il représente une des plus belles scènes de la vie de Jésus-Christ, celle où Marie et Joseph le trouvèrent dans le temple au milieu des docteurs de la synagogue.

Nous ne pouvons offrir rien de plus beau à nos abonnés; s'il est vrai que quelques-uns ont murmuré, l'année dernière, nous les défions cette année de ne pas être enchantés.

L'original de ce tableau a coûté \$50,000, et les copies ne se vendent jamais moins de \$10 aux Etats-Unis. Nous avons voulu faire un grand effort pour satisfaire nos abonnés actuels, les mettre dans la douce obligation de payer leur abonnement, et pour nous attirer une légion de nouveaux abonnés.

Nous l'enverrons d'ici à un mois à tous nos agents, et elle sera donnée à tous ceux qui paieront avant le premier jour de l'an ce qu'ils nous doivent et à ceux de nos nouveaux abonnés qui, en s'abonnant, paieront six mois d'avance.

NOTRE NOUVEAU FEUILLETON.

LES CHEVALIERS DU POIGNARD.

Roman émouvant
PAR XAVIER DE MONTÉPIN.

Le héros de ce roman n'est point un personnage imaginaire, son nom et sa vie sont dans toutes les mémoires, dans certaines parties de la France et surtout en Normandie où la scène principale de ce roman s'est passée. On trouve dans le chapitre II de la première partie le portrait de cet homme terrible; le voici:

II.—UNE ENFANCE ORAGEUSE.

Un dicton, fort généralement accredité parmi les gens du peuple, c'est qu'un enfant qui a été nourri par une chèvre prend le caractère et les défauts de la capricieuse *Amalthée* dont il a bu le lait.

Il devient, dit-on, fantasque, colère, brouillon, querelleur, etc....

Nous ne savons si cette croyance bizarre est complètement erronée ou repose sur quelques fondements; toujours est-il que Denis Poulailler, le futur héros de ce livre, semblerait fournir une preuve à l'appui.

Le petit garçon marchait à peine et ne faisait encore que bégayer quelques mots, qu'il annonçait déjà le plus indomptable caractère.

Si, par hasard, son père lui refusait quelque chose, objets de ses désirs enfantins, ce n'était point par des pleurs qu'il témoignait de son chagrin, c'était par des accès de véritable fureur.

Il frappait du pied la terre, il faisait des gestes menaçants avec ses petites mains, le sang lui montait au visage d'une façon effrayante, il poussait des cris inarticulés, et force était de lui céder au plus vite sous peine de le voir tomber en des convulsions fort dangereuses.

Alain se désespérait, et les commères d'Étretat disaient à qui mieux mieux:—Patience!... laissez grandir l'enfant!... *Donné au diable* promet déjà, et vous verrez qu'un peu plus tard il sera digne de son nom!....

Notons en passant que c'est par cette appellation de *Donné au diable* qu'on prenait l'habitude de désigner Denis Poulailler. Six ou sept années se passèrent.

Le petit garçon était d'une taille et d'une force étonnantes pour son âge.

Si son âme appartenait d'avance à Satan, ainsi qu'on le croyait généralement, il faut bien avouer que jamais une âme maudite ne s'était logée dans une plus charmante enveloppe.

L'enfant ressemblait d'une façon frappante à l'un des anges du tableau de l'Annonciation d'Annibal Carrache.

Des cheveux fins comme de la soie, très-épais, naturellement bouclés et d'une teinte brune, chaude et brillante, entouraient son visage frais et gracieux, dont un sang vif et pur colorait les joues veloutées.

Ses grands yeux, d'une nuance indécise, car leur prunelle semblait tantôt d'un noir fauve, et tantôt d'un vert profond, étincelaient de malice et d'esprit.

Sa petite bouche aux lèvres pourpres était trop jolie pour la bouche d'un homme.

Cette tête ravissante s'ajustait sur un corps dont les proportions exquisées réunissaient les perfections des plus beaux enfants de marbre blanc de la statuaire antique.

La moelleuse élasticité des mouvements de Denis, lorsqu'il courait ou lorsqu'il sautait, rappelait involontairement l'inimitable grâce des bonds d'un jeune tigre.

Ce n'était point là, du reste, le seul rapport de l'enfant avec ce prince royal de la race féline.

Denis Poulailler en avait aussi l'astuce, la rapacité et la cruauté juvénile.

Ainsi, il mentait habituellement et avec une habileté si grande, qu'il fallait avoir la preuve du mensonge pour le soupçonner.

Lorsqu'il convoitait quelque chose, et souvent même sans autre but que de contenter un instinct bizarre, il oubliait toute distinction de propriété et faisait main basse sur l'objet à sa convenance.

Enfin, il trouvait un plaisir tout particulier à tourmenter et à faire souffrir les animaux.

C'était pour lui une volupté raffinée que d'assister à l'agonie d'un pauvre chien ou d'un malheureux chat, à moitié assommés à coups de galets.

Les enfants du même âge que Denis le redoutaient à l'égal du feu, par la raison fort simple qu'il usait et abusait avec eux de la supériorité de sa force.

Denis Poulailler avait six ans, lorsqu'il entendit pour la première fois un petit garçon de neuf à dix ans le saluer du nom de *Donné au diable*.

Il considéra ces mots comme une injure, et, se précipitant sur celui qui les avait prononcés et qui cependant le dépassait de toute la tête, il le renversa et lui heurta si bien et si longtemps la tête avec un gros caillou, qu'il le laissa sans connaissance sur la place.

Cet acte de vengeance ne servit qu'à lui faire confirmer de plus en plus ce surnom qui l'irritait.

Bientôt on ne le désigna plus autrement.

Ceci lui causa, dans les premiers temps, un perpétuel accès de rage.

Mais, peu à peu, il s'accoutuma à s'entendre traiter ainsi, et au lieu de subir ce surnom comme une insulte, il s'en fit un titre d'honneur.

Le chagrin d'Alain Poulailler augmentait de jour en jour.

Vainement mettait-il tout en œuvre, la douceur et la force, la persuasion et la violence, pour dompter l'indomptable caractère de son fils.

Il n'obtenait aucun résultat.

L'enfant se riait des conseils, des exhortations, des reproches.

—La règle générale n'est pas faite pour moi,—répondait-il; —je ne suis pas un enfant pareil aux autres, puisque je suis *donné au diable*!....

L'abbé Bricord ne négligea rien pour pétrir et façonner cette jeune âme, pour y porter la lumière, pour la soumettre au joug salutaire des croyances religieuses.

Il essaya d'assouplir par l'instruction cette nature si forte, si vivace, si exubérante, si capable de grandes choses, pour le bien comme pour le mal.

Efforts perdus! peine inutile!....

L'enfant répondait au prêtre, de même qu'il avait répondu à son père:—A quoi bon tout cela?... A quoi bon servirait la religion et la science?... Ne suis-je pas damné d'avance? Et quand à mon chemin en ce monde, je n'aurai pas de peine à le faire, puisque je suis *donné au diable*!....

Ainsi Denis Poulailler se faisait une arme du préjugé contre le préjugé lui-même.

Avec les insultes des jeunes garçons de son âge, il avait accepté sa prédestination, qui, désormais, était un fait accompli.

Il n'est que trop commun, ici-bas, de voir les choses arriver, uniquement parce qu'elles ont été prédites.

Les niais et les dupes crient: *Au miracle*!.... et ne s'aperçoivent pas qu'on a forcé la main au hasard.

Nos lecteurs sauront, en lisant ce roman qui commence dans ce numéro de l'*Opinion Publique*, comment Denis Poulailler, (c'est le nom de notre héros) avait été donné au diable et comment il justifia son nom.

BULLETIN.

La nouvelle épine attachée aux flancs de la Confédération, c'est bien la question des écoles catholiques du Nouveau-Brunswick. Les deux partis s'échauffent et un rien mettrait le feu aux poudres. Les catholiques font une résistance admirable; ils se tiennent dans les bornes de la légalité et font preuve d'autant d'habileté que d'énergie. Les protestants, eux, commencent à battre la campagne. Les gens imbéciles ou malhonnêtes trahissent toujours le défaut de leur cuirasse et peuvent difficilement cacher au regard public le mauvais aspect d'une cause perdue. Ces braves en sont rendus à faire des assemblées publiques pour demander, au nom des grands principes humanitaires et de la liberté religieuse, la continuation de l'oppression de leurs frères, les catholiques du Nouveau-Brunswick!—On saura, au reste, avant peu, à quoi s'en tenir sur la validité de l'acte du Parlement de la Province-Sœur. Le juge Welden a arrêté, sur application des catholiques, le prélèvement de la taxe scolaire dans une municipalité et ordonné de montrer cause devant la Cour Suprême pourquoy le rôle de perception ne serait pas annulé et cassé. On y discutera et jugera la constitutionnalité du statut local. D'un autre côté, le comité judiciaire du conseil privé et les avocats en loi de la Couronne en Angleterre feront connaître leur opinion sur la question assez prochainement, au dire de quelques journaux.

La crise financière, devenue moins intense, continue néanmoins à faire l'objet des préoccupations de la presse et des hommes d'affaires. Cette gêne des banques qui, au fond, n'est que momentanée, n'est pas fort nouvelle. Elle se produit périodiquement, sinon annuellement. Diverses causes sont assignées. Le *Mail*, de Toronto, comme nous le disions récemment, en trouvait trois: importations exagérées, spéculations désordonnées sur les fonds canadiens et étrangers, ainsi que sur la propriété foncière. C'est à peu près la même plainte dans le *Bas-Canada*, à cette variante près: on accentue davantage le reproche fait aux banques canadiennes, et notamment à la banque de Montréal, d'expédier trop d'or à New-York pour prêter aux financiers de Wall Street. Cette émigration de capitaux paralyse notre commerce et nos industries. Nous n'exprimons pas d'opinion; nous relatons. On ajoute que les banques manquent de patriotisme en envoyant à l'étranger un argent dont le pays a tant besoin.

D'autres, amis de ces institutions financières ou spectateurs désintéressés du débat, répondent que les capitaux sont cosmopolites, n'ont ni nationalité, ni patriotisme, et vont partout où une plus grande demande promet de plus gros dividendes. Cette assertion confirmerait notre manière de voir: le pays regorge de capitaux et il faudrait moins importer, moins spéculer, plus manufacturer ici et bâtir plus de chemins de fer avec notre argent.

Quoi qu'il en soit de ces diverses opinions, nous pouvons

dire, en ce qui concerne la grande ville de Montréal, que la crise a été moins préjudiciable qu'on ne le croit généralement : elle n'a causé aucune faillite sérieuse, le crédit est bon et les affaires ne marchent pas trop mal. Les banques, en gênant les facilités d'es-compte, ont plutôt assaini que détérioré. C'est un peu, sans nier qu'il y ait d'autres causes, ce qui arrive toujours après les temps de prospérité et d'imprudence. Le malheur est que la chose soit survenue précisément dans le temps où les expéditionnaires ont le plus besoin d'argent pour exporter les produits canadiens. Nous espérons, toutefois, si la réaction en mieux se continue, que le préjudice sera peu sensible.

On parle beaucoup, en ce moment, d'une réorganisation générale de l'administration de la justice. Une réforme est évidemment devenue d'une absolue nécessité. Tout le monde en veut. On peut dire qu'il y a sur ce point unanimité parfaite; c'est même le seul où s'effacent les lignes de démarcation politique. Cette réforme, nous le répétons pour la centième fois, doit porter à tous les degrés de l'échelle judiciaire. Quelques journaux annoncent que le Gouvernement Local prépare pour la prochaine session une mesure générale. Les détails ne sont pas connus, excepté en ce qui concerne le nombre des Juges; il paraît qu'il y en aurait un pour chaque district rural, avec obligation de résidence, bien entendu.

Un avocat très éminent de la campagne nous adresse à ce propos une lettre dont nous extrayons les passages suivants : "..... on maintient que ce qui est bon pour Sorel, St. Hyacinthe, St. François, etc., etc., l'est également pour Arthabaska, St. Jean, Beauharnois, Joliette et Terrebonne. L'opinion publique a pris ses conclusions; elle est fermement fixée sur ce point : il faut un juge résident dans chaque district. Si ce premier besoin, cette première nécessité est reconnue de tous et mis en dehors de toute discussion, il ne s'en suit pas qu'il n'y ait plus rien à dire. Au contraire, il reste à parcourir un vaste champ, qui réclame l'expérience du vieux praticien..... Que nous faut-il donc? Quels sont les changements à faire? Si l'on voulait aller au-delà d'un simple remaniement de la hiérarchie judiciaire, si l'on voulait aussi remanier la procédure, je conseillerais un grand ravage dans notre Code. Je demanderais la destruction complète de plusieurs rouages créés pour un état de société qui n'est plus le nôtre. Nous pourrions emprunter au Code de Procédure Civile de l'Etat de New York une foule de dispositions qui seraient une amélioration considérable de notre système.

Notre honorable correspondant revenant aux juges résidents, exprime une suggestion qui, sans être nouvelle, mérite la plus sérieuse considération.

"Pour donner, dit-il, pleine efficacité à cette modification, il faut que le juge résident dans chaque district soit chargé de toutes les affaires civiles et criminelles de la localité. Il sera juge de paix, commissaire des petites causes, magistrat de district, juge de la Cour de Circuit et de la Cour Supérieure; c'est-à-dire qu'il concentrera et exercera tous les pouvoirs. Sa juridiction civile sera illimitée en plus comme en moins. Il y aura appel de ses jugements dans toute cause où le montant excèdera soixante piastres. Ces appels seront de deux sortes; de \$60 à 400, l'appel aura lieu devant trois Juges qui siégeront en appel ou révision dans chaque District quatre ou deux fois par an—tous les trois ou six mois. Dans toute cause dépassant \$400, l'appel sera porté devant la Cour du Banc de la Reine, à Montréal ou à Québec, comme ci devant."

Nous sollicitons vivement la discussion des avocats sur ces projets de réforme. Nos colonnes seront ouvertes avec plaisir à notre correspondant pour lui permettre de donner de plus amples développements à sa pensée, de même qu'à tout autre qui aurait quelques suggestions à faire sur le même sujet. Tous les avocats qui ont à cœur l'intérêt public et l'honneur de leur profession devraient s'empresse de donner à nos législateurs le bénéfice de leurs lumières et de leur expérience.

J. A. MOUSSEAU.

DISCOURS DE L'HON. JUGE LORANGER AU BANQUET DONNÉ À M. CHERRIER.

L'espace nous a manqué pour publier plus tôt les discours qui suivent :

Messieurs,

Superstitieux comme un romain, j'avais marqué d'une croix noire la muraille blanche de mon logis, le jour où m'est venue votre invitation, dans l'attente d'un événement heureux; et cette attente n'a pas été trompée!

Cependant, ne m'eussiez-vous pas invité que je serais tout de même venu m'asseoir à ce banquet, car, au festin de famille, il est toujours un siège vide pour l'absent, et celui que vous fêtez ce soir, doyen du barreau de ce District, et père de six familles judiciaires, fut mon parrain d'armes et le patron de mes études légales. J'aurais donc eu le droit de vous dire: vous m'avez oublié, mais je me suis souvenu, et je viens joindre mon hommage au vôtre; à votre tribut d'estime, mêler celui de ma reconnaissance!

Mais vous m'avez appelé et je répons :

Merci, bien des fois merci, d'avoir pensé à moi quand vous avez voulu fêter le maître, et c'est avec orgueil que je viens une fois encore prendre une place dans les rangs de l'ancien barreau de Montréal, de ce noble barreau dans le sein duquel j'ai grandi, où j'ai consumé les jours ardents de ma jeunesse, et à qui je dois les plus belles années de mon existence.

Je l'ai quitté pour des régions auxquelles le vulgaire attache une idée de supériorité, mais je n'en suis pas moins resté le partisan zélé de ses traditions, fidèle à ses souvenirs et orgueilleux de ses gloires.

Vous avouerez-je que ce ne fut pas sans de graves hésitations que j'en suis sorti, et plus d'une fois je me suis senti pris de vagues regrets de l'avoir quitté, car je ne sais de plus noble carrière, de plus propre à satisfaire les légitimes ambitions du cœur de l'homme, que la carrière du barreau.

L'hermine est, sans doute, la satisfaction la plus haute de ces nobles aspirations, mais quoi qu'on puisse faire, on ne peut pas étouffer la voix du passé, et malgré soi, sous la toge du magistrat, on sent quelquefois battre le cœur de l'avocat.

On dit d'un avocat distingué de Paris, qui, après avoir pris de l'emploi dans la magistrature avait recommencé à plaider, qu'il était remonté au Barreau! Ce fut, sans doute, quelque enthousiaste du métier, qui a prononcé ce mot que chacun appréciera comme il lui conviendra, mais que pour ma part je comprends.

Mais à quel bon ces distinctions. Juges et avocats, n'appartenons-nous pas au même corps, et ne sommes-nous pas soumis aux mêmes lois? Officiers et soldats, ne formons-nous pas la même milice et ne portons-nous pas les mêmes armes? Lois de l'antique honneur professionnel que nos devanciers nous ont confiées sans tache, et que nous devons rendre sans souillures à nos successeurs! Armes de la justice, dont nous devons conserver l'éclat, et qu'a portées avec tant de lustre le héros de cette fête, à qui, après un demi siècle de combats, il est donné, comme aux triomphateurs antiques, de les suspendre, couvertes de lauriers au parvis du temple.

Ce temple, messieurs, c'est celui de la Renommée judiciaire érigé par cinquante ans de probité, de travail et d'éloquence, et auquel notre ovation vient d'apporter la dernière pierre.

Pour bien des gens, et je suis de ceux-là, ce temple vaut celui du Capitole!

La profession d'avocat remonte à la plus haute antiquité, et son histoire est écrite en traits éclatants dans les annales de toutes les sociétés humaines. Un jurisconsulte romain l'appelait un *Sacerdos*! "Ministres de droit, disait-il, nous sommes les prêtres de la justice."

Le droit, messieurs, est une des grandes puissances du monde. Si j'étais payen je croirais au Destin, mais je suis chrétien et je crois à la Providence. Or, à mon sens la Providence a créé le droit commun, ou les agents mystérieux dont elle s'est servi pour maintenir l'ordre du monde moral, conserver l'équilibre des sociétés, régler la marche de l'humanité dans les voies de la destinée humaine, l'y rappeler quand elle en est sortie, et la régénérer après ses chutes. Car que l'on ne s'y trompe pas, le droit est d'origine divine. Tout droit positif vient du droit naturel, et le droit naturel, ce sentiment inné de la justice, gravé par la main de Dieu au cœur de l'homme et imprimé dans la conscience des sociétés, cette grande voix de la raison dont les accents se font entendre de l'humanité toute entière, au sein même de ses plus profondes aberrations, ce droit naturel est divin.

C'est à ce point de vue que les anciens le considéraient, et les nations modernes n'ont renoncé en rien à cette notion qu'ils ont perfectionnée. L'histoire est là pour prouver mon dire, mais je m'aperçois que je vais me perdre dans des considérations intempêtes. Il se fait tard, et un banquet n'est pas fait, malgré le caractère particulier de celui-ci, pour un cours d'histoire, fut-ce même celui du barreau, et je termine ici mes remarques, en vous remerciant de votre attention.

[M. Loranger reprit son siège, mais l'assemblée l'ayant prié avec instance de continuer, il reprit comme suit:] Puisque vous voulez, messieurs, je vais continuer, mais, si je vous ennuie, vous n'aurez pas lieu de vous plaindre, car vous l'aurez voulu.

J'invoquerais l'histoire pour prouver l'influence du droit sur la civilisation, et si avec vous je me reporte au berceau de la législation romaine, j'y trouve un droit dur, barbare, inexorable. Si ton débiteur refuse de se rendre au tribunal, dit la loi des Douze Tables, empoigne-le au collet, s'il est valide, traîne-le, s'il est infirme donne-lui un char, mais à tout prix conduis-le devant le juge. S'il ne peut payer le magistrat, tu l'adjugeras, comme ton prisonnier propre, tu le chargeras de fers, et si le délai expiré, il est encore récalcitrant, tu l'emploieras comme esclave pour te payer de ta créance. Si vous êtes plusieurs créanciers, vous le couperez en morceaux, et chaque créancier recevra, des lambeaux de sa chair, une part proportionnée à la créance."

Sous l'empire de ce droit inhumain, l'esclave, vile marchandise, à moins de prix que la bête de somme, s'il a moins d'utilité; le maître le bat de verges et le tue avec plus d'impunité que de nos jours on ne maltraite les plus vils animaux. Le père a sur ses enfants un droit absolu de vie et de mort. Et soumise à la puissance absolue du mari, la condition de la femme ne lui offrait guère plus de protection.

Ce tableau emprunté à la lettre de la loi, est peut-être chargé, et l'histoire malgré le témoignage d'un des plus grands historiens de Rome, qui cite le trait d'un mari qui fit expirer sa femme sous les verges pour avoir mangé des figues, est sobre d'exemples qui en justifient l'application.

Il n'en reste pas moins certain, que ces actes barbares auraient trouvé dans la loi la preuve que le droit primitif de Rome qui devait plus tard atteindre le plus haut degré de perfection auquel il soit permis à la raison humaine d'aspirer, était de la plus grande brutalité, et que la condition sociale de cette république fameuse conservait les inégalités les plus odieuses. Sous Auguste cette asperité des lois s'était adoucie, mais était loin d'avoir disparu.

A qui était-il donné de relever la dignité de l'homme ainsi outragé? Au Christianisme, sans doute, mais aussi au droit. En portant le dernier coup à l'époque des mœurs payennes, le Christianisme empruntant sa puissance à une source plus élevée, à sans doute complété l'œuvre de l'affranchissement des esclaves, de l'émancipation de la femme et de la réhabilitation des droits de l'humanité; mais cette œuvre avait été commencée par cette école fameuse de jurisconsultes appartenant à la Philosophie Stoïcienne, qui a commencé par Labéon et Capito et a fini par Modestin et Florentin, et qui depuis Auguste jusqu'à Alexandre Sévère a élevé le droit à cette hauteur de philosophie qui lui a valu son empire séculaire sur les codes du monde entier. Parmi les légistes fameux qui ont continué par les armes de la raison, les triomphes de Rome sur le monde moderne, nommerai-je Sabinus Proculus, Celse, Javolenus, Julien Africain, Ulpien, Caius, Paul, et le plus fameux de tous le grand Papinien dont l'opinion servait de loi devant

les tribunaux romains, dont le célèbre Cujas disait : " Si le culte des chrétiens recommençait les sacrifices de grosses victimes brûleraient sur ses autels."

Si jus piunique christianis esset arum illius opima imbueret hostia

Caracalla avait assassiné son père Géta, et sous peine de mort demandait à Papinien, l'apologie de son crime devant le Sénat, mais le grand Papinien marcha au supplice en disant au féroce Empereur : " Il est plus aisé de commettre un parricide que de le justifier."

Les exemples d'héroïsme de ce genre sont rares dans l'histoire profane et rappellent les beaux jours de la République.

Nous regrettons de ne pouvoir donner la fin de ce discours, les notes manquent.

Discours du juge-en-chef de Ste. Lucie, M. Armstrong.

M. le Président et Messieurs,

Je suis heureux qu'il m'ait été donné d'assister à cette belle démonstration.

J'ai toujours eu une grande estime pour M. Cherrier et une grande admiration pour ses qualités comme citoyen, et comme avocat; et je me réjouis d'avoir l'occasion de lui témoigner mes sentiments de respect et de considération. Mes souvenirs me reportent dans la carrière de votre hôte distingué jusqu'à près de trente ans. Je me rappelle avec quel plaisir j'assistais aux joutes professionnelles qu'il eut à soutenir plus d'une fois contre le défunt juge-en-chef Lafontaine. Les talents de M. Cherrier jettent de l'éclat sur le barreau dont nous faisons partie. Je vous assure que je n'ai jamais pour un seul moment oublié que je suis membre du barreau de cette province et que j'ai toujours prétendu que les Canadiens n'étaient inférieurs à personne.

Si dans ce pays nous considérons avec orgueil nos prédécesseurs, je puis en faire autant à l'égard d'un homme qui a été mon prédécesseur dans le pays où je suis appelé à administrer la justice, suivant les lois françaises, telles qu'elles existaient avant la révolution de 1789. Je considère que c'est un grand honneur pour moi d'occuper la position qu'il a illustrée. Je veux parler de Sir John Jeremie qui fut procureur-général de Guernesey. C'était un homme de grands talents. Huit ans avant que l'esclavage fut aboli dans les provinces anglaises et vingt-deux ans avant qu'il fut aboli dans les colonies françaises, il suggéra et fit faire dans les lois des réformes qui reconnaissent aux esclaves des droits que personne ne pouvait violer impunément. Une espèce de tribunal fut établi pour protéger les esclaves; le droit arbitraire de punition fut aboli; le maître fut astreint à l'obligation de s'adresser à la Cour pour avoir le droit d'infliger un châtiment sérieux à son esclave; les heures de travail furent fixées; sur la plainte de l'esclave, le maître était condamné à lui donner des vêtements et des vivres. Généralement les propriétaires d'esclaves, à Ste. Lucie, étaient doux envers ces infortunés, mais Sir John Jeremie n'en mérite pas moins des éloges pour avoir proclamé et maintenu les droits des esclaves sans égard aux intérêts et aux préjugés des blancs. La semence faite par cet homme remarquable a porté des fruits; personne ne peut être maltraité seulement parce qu'il a la peau noire; tous les hommes sont égaux maintenant.

Cela prouve que dans tous les pays les avocats ont cherché à faire triompher les principes de justice et d'humanité.

Messieurs, je partirai bientôt pour Ste. Lucie où j'emporterai le plus agréable souvenir de cette brillante démonstration.

UN BEAU DÉVOUEMENT.

Le Rappel garantit l'authenticité des détails suivants sur la manière dont fut remise, le 29 août, au maréchal Bazaine la dépêche du maréchal Mac-Mahon :

Le maréchal Mac-Mahon avait adressé la dépêche au colonel Turnier, commandant la place de Thionville.

Le colonel se mit immédiatement en mesure, comme l'ordre lui en était donné, de la faire parvenir au maréchal Bazaine. Il fit faire plusieurs copies, écrites chacune sur un morceau de parchemin de 8 centimètres de longueur sur 3 de large environ, et enveloppées dans une gaine de caoutchouc de façon à former une boule qui pouvait être avalée et à n'éprouver aucune détérioration dans leur passage à travers l'organisme; ces copies furent confiées à des hommes sûrs, qui se chargèrent de les porter au maréchal Bazaine, et de ces messages, deux seulement arrivèrent à Metz. Ce sont : MM. Marchal et Flao.

La distance de Thionville à Metz est de six lieues; le départ eut lieu le 28 août à huit heures du matin, et l'arrivée à Metz le lendemain 29, à trois heures de l'après-midi. Le trajet avait duré trente et une heures.

Les péripéties du voyage furent très nombreuses, et nous n'avons pas à nous en occuper.

Il nous suffit de dire que pendant le voyage, Flao avait avalé et digéré la dépêche, et, comme il avait spécialement à craindre les Prussiens, puisqu'il ne parlait pas l'allemand, et qu'il ne pouvait les dépister en leur donnant des explications, s'il venait à les rencontrer, il s'était empressé de l'avalé de nouveau; il ne la rendit que le 30 au matin. M. Marchal avait bien rendu la sienne dans le trajet; mais il la remit dans sa bouche, prêt à l'avalé s'il était nécessaire.

C'est donc la copie dont M. Marchal était porteur qui fut la première remise au maréchal.

Le 29 août, à trois heures de l'après-midi, MM. Marchal et Flao étaient en présence du maréchal Bazaine, au ban Saint-Martin, dans un faubourg de Metz, le maréchal était entouré de son état-major; Marchal prit sa dépêche, ouvrit lui-même avec son canif la gaine de caoutchouc qui l'enveloppait et la remit au maréchal.

M. Bazaine la développa, s'approcha de la fenêtre, tira son lorgnon et se mit à lire. Lorsqu'il en eut pris connaissance, il ne fit que cette seule réflexion en parlant de M. Marchal : " Voici un homme qui mérite les plus grands éloges."

Il demanda ensuite à MM. Marchal et Flao quelques détails sur leur voyage, et, en apprenant que depuis vingt-quatre heures ils n'avaient rien mangé, il les fit conduire à l'office par un de ses officiers.

MM. Marchal et Flao ont déjà comparu plusieurs fois devant le conseil d'enquête. Leur déposition était regardée comme tellement importante qu'ils furent les premiers témoins cités, et dès le mois de mars de cette année ils ont été interrogés.

C'est donc le 29 août que la dépêche de Mac-Mahon est parvenue à l'accusé. Cette date ne peut être contestée, elle est constatée par un certificat délivré par le général Jarras, chef d'état-major général de l'armée, et que la commission d'enquête doit avoir entre les mains.

A MON AMI LE VICOMTE P. JEAN DE LAUTREC.

A RIO-JANEIRO, BRÉSIL.

(Réponse aux vers insérés dans le *Nouveau-Monde* du 24 Sept. dernier.)Félice te, che si parlò a tua posta!
ALIGHIERI, *Inferno*, Canto XVI.

I.

D'où vient que maintenant, ennemi de l'étude,
Je vais cherchant partout l'ombre et la solitude?
D'où vient que j'ai le cœur plein de vagues regrets?
D'où vient que la campagne a pour moi tant d'attraits?

Ah! le séjour des champs est fait pour l'âme tendre.
Le cri de l'opprimé ne s'y fait pas entendre.
Le calme et le silence y règnent. Les oiseaux,
Mêlant leurs douces voix aux doux bruits des ruisseaux,
Y font une musique ineffable et céleste
Qui chasse de l'esprit tout souvenir funeste.

Le ciel vous y sourit; un vent suave et frais,
Nuage de parfums, s'élève des forêts.
La lumière partout s'y jouant avec l'ombre,
Offre aux regards charmés des contrastes sans nombre.
Tout invite au repos, ce gazon non foulé,
Comme un riche tapis sous vos pieds déroulé;
Dans ce pli du valloir, cette source féconde,
Répandant à l'entour la fraîcheur de son onde.
Cette blanche aubépine au bord de ce sentier,
Mariant ses rameaux à ceux de l'églantier,
De ces chânes touffus le magnifique dôme,
Et ces fleurs dont la brise épand le doux arôme,
Mille charmes encor que l'art ne peut donner,
Et que l'ennui jamais ne vient empoisonner.

O lointaines rumeurs des plaines infinies,
O chœurs mystérieux, étranges harmonies,
Hymne de la nature, immense, universel,
O spectacles charmants de la terre et du ciel,
Noyez-moi tout entier dans vos vagues d'extase,
Et, soulevant un peu le fardeau qui m'écrase,
Répandant sur mon cœur un opium divin,
Rendez-moi le repos auquel j'aspire en vain;
Dans l'eau de paix, sur moi comme une mer versée,
Submergez tous mes sens et toute ma pensée.

Et vous, chantes ailés, poursuivez vos concerts,
Epanchez à grands flots vos notes dans les airs,
Afin que mollement étendu sur ces mousses,
Je m'endors peut-être au son de vos voix douces,
Et qu'un rêve de flamme, aux prismes merveilleux,
Me soulève de terre et me ravisse aux cieux.

II.

Poète, votre Muse, au grave et doux sourire,
Met un divin parfum dans l'air que je respire,
Plein d'ingénuité, de grâce et d'enjouement,
Ton langage m'attire irrésistiblement.

M'initiant aux sens confus de la nature,
Vous me faites rêver aux fleurs, à la verdure,
Aux bois pleins de mystère, aux champs silencieux,
Aux merveilles sans nom de la terre et des cieux.
Vous m'emplissez le cœur de joie et d'espérance.
Car, savez-vous, Lautrec, que, malgré la distance,
Comme un rempart d'airain élevé entre nous,
Votre magique vers me rapproche de vous?

DE N. LARA.

Montpellier, Août 1872.

ON SE LES ARRACHE.

Un écrivain français raconte sous ce titre des choses amusantes au sujet de la popularité de la musique de la garde républicaine, depuis surtout ses triomphes en Amérique :

La vogue dont jouit en ce moment la musique de la Garde républicaine est immense.

Aussi M. Paulus, le chef de ce corps, ne sait-il plus où donner la tête.

On s'arrache littéralement sa musique.

Si cela continue, il ordonnera à ses musiciens de faire quelques couacs afin de pouvoir vivre un peu en paix.

Dès six heures du matin, M. Paulus est éveillé en sursaut par des visiteurs importuns.

—Monsieur, je suis un envoyé du Sha de Perse.

—Que veut ce souverain ?

—Votre musique. Faites la venir et tous vos artistes seront décorés de l'ordre de l'Éléphant-Blanc.

—Mes musiciens arrivent de très loin et la mer les a rendus malades. Ils ont besoin de repos.

—Venez, car si je ne parviens pas à vous emmener, mon souverain maître me fera empaler.

Arrive un autre ambassadeur. Celui-ci est un sauvage vêtu avec toute la simplicité des modes de son pays.

—Ciel-de-Perdrix, le grand chef, fait demander le chef de musique au visage pâle. Il veut entendre les sons harmonieux de la musique de la garde républicaine. Il donnera pour cela bon gîte et nourriture confortable composée de rôtis et de ragouts de jeunes hommes et d'adolescentes aux chairs les plus tendres.

M. Paulus fait une grimace significative.

—Cela ne paraît pas vous convenir. Alors à mon retour je suis sûr de mon affaire, je serai scalpé. Cruelle perspective!

Arrive un monsieur.

—Dans quel pays allez-vous me proposer de m'expédier? lui demande le chef du célèbre corps de musique.

—Pas loin, au faubourg Saint-Germain seulement. Et encore pas toute votre musique, une clarinette seulement.

—Ce n'est guère.

—Je marie ma fille et en l'honneur de la signature du contrat de mariage je veux donner un grand concert. Comme nous n'avons pas d'artistes en renom en ce moment à Paris, j'ai pensé que mes invités seraient flattés d'entendre une clarinette de la garde républicaine. Un morceau de piano joué par ma femme, un solo de clarinette et une fable dite par mon neveu, voilà un programme charmant pour une soirée.

—Et cela vous coûtera moins cher que si vous preniez des artistes de l'opéra.

—Je marierai prochainement mon fils, alors je vous demanderai votre grosse caisse.

—Seulement comme la musique de la garde républicaine ne peut louer *des artistes et des instruments pour noces et soirées*, veuillez adresser votre demande à M. Thiers.

—Très bien, je me rends à Trouville.

Une dame vient trouver M. Paulus. Elle est accompagnée d'un grand garçon de dix-neuf ans.

—Monsieur, dit-elle au chef, j'ai l'honneur de vous présenter mon fils que je destinai au conservatoire, mais dans cette singulière boîte... à musique, les jeunes gens n'arrivent à rien. Aussi je viens vous prier de vouloir bien prendre mon garçon.

—Mais ma musique est au grand complet.

—Je suis fort riche et je suis toute disposée à faire les plus grands sacrifices pour que mon fils puisse remplacer un de vos musiciens. Je donnerai volontiers dix mille francs. Car le jour où mon Jules fera partie de la musique de la garde républicaine il fera un magnifique mariage.

—J'ai un triangle qui va bientôt prendre sa retraite.

—Je vais devancer cette époque.

—Et comment cela?

—En l'épousant. Comme je suis veuve cela m'est permis. Et mon mari ne pourra refuser de céder son triangle à son beau-fils.

—Mais...

—Je sais que je ne puis vous demander sa main; je vais alors faire cette démarche auprès de M. Thiers. Je pars pour Trouville.

PAUL GIRARD.

UN TRAIT DE PIE IX.

Un correspondant de Rome écrit :

Si vous étiez entré avant ces jours-ci dans l'hôpital des Frères de Saint Jean de Dieu, qu'on appelle ici *Frate bene Fratelli*, vous auriez vu dans un coin de la salle un homme au visage large et gras, aux joues pendantes, le plus triste des individus auxquels la brèche de Porta Pia ait donné passage. Il était rédacteur en chef du *Tribuno*, c'est tout dire. Chaque jour il exhalait dans ce journal infâme les flots de sa bile contre les prêtres, mais plus particulièrement contre la personne auguste du Saint-Père. Un jour il composait un article plus violent peut-être que tous les autres, quand il fut tout-à-coup frappé d'apoplexie et réduit presque à l'extrémité. On le porta à l'hôpital; mais ses fils, qui croyez-vous s'en chargea? Personne ne s'en occupa. Mais Pie IX apprend la chose! "Ah! dit-il, voici l'occasion de faire du bien à mon ennemi." Et vite des secours sont envoyés aux pauvres orphelins. Deux sont placés dans une maison, un autre dans une autre. Ce dernier nous racontait avec l'ingénuité d'un enfant de 10 ans, comme quoi son père avait été frappé d'apoplexie en écrivant un article contre Pie IX, et comme quoi c'était Pie IX qui lui servait de père maintenant.

Comme si Dieu avait voulu donner à l'action héroïque du Saint-Pontife la plus douce récompense qu'il pût ambitionner, j'apprends aujourd'hui que le rédacteur du *Tribuno* est mort dans les sentiments du plus sincère repentir. Peu de temps après sa chute, il revint à lui, et quoiqu'il fût enfoncé dans les sectes jusqu'au cou, entouré des bons soins des excellents Frères de Saint Jean de Dieu, touché de la tendre et généreuse charité du Saint-Père à l'égard de ses enfants, aidé par les souvenirs d'une jeunesse qui avait été chrétienne dans sa première partie, il rétracta solennellement ses erreurs en présence de témoins dont quelques-uns même étaient protestants, ne s'occupant plus pendant les sept ou huit mois qu'il vécut encore que de prière et de religion, et enfin mourut saintement avant-hier, en faisant publier sa rétractation dans les journaux. Cet homme, qui avait été le scandale de Rome, s'appelait Valeri et était de Milan.

FAITS DIVERS.

"L'Union républicaine" de Bourges raconte le fait suivant :

Il y a environ dix ans, M. de V... avait épousé Mlle U... Ce mariage, qui avait été précédé d'une inclination mutuelle, paraissait assurer au jeune couple un bonheur sans nuage.

Cependant une heure d'entraînement funeste devait tout détruire et ajouter un chapitre de plus à l'histoire des fragilités humaines.

Mariée à seize ans, Mme de V... avait la gaîté et l'innocente coquetterie de son âge. Son mari lui laissait pleine et entière liberté dans ses actions, et, allait, lui-même au devant de ses moindres desirs, prenant sa part des triomphes qu'elle remportait dans les salons où elle se produisait, et s'en rapportant à elle du soin de son honneur.

Une lettre anonyme adressée à M. de V... est venue lui apprendre que sa femme entretenait des relations avec M. L... et que le lieu de leurs rendez-vous habituels était la maison portant le numéro 16, près de la gare.

A deux heures de l'après-midi, M. V... armé d'un revolver, s'est rendu à la maison indiquée. Les coupables y étaient.

La scène a été courte.

—Vous m'avez déshonoré, dit-il à M. L... ; misérable! je vais vous tuer.

Et aussitôt il lui lâchait les six coups de son arme en pleine poitrine.

M. L... tombait pour ne plus se relever.

Quelques instants après, M. de V... se constituait prisonnier.

Quant à sa femme, elle avait perdu connaissance.

Quelques détails sur Mlle Olga, la nouvelle étoile du Cirque des Champs-Élysées, ornés d'une anecdote amusante, le tout fourni par le chroniqueur du *Conseiller des familles* :

C'est une jeune fille de seize ou dix-sept ans qui exécute l'exercice des trapèzes avec l'adresse et l'audace de Léotard lui-même. Mais elle a inventé un perfectionnement : ses trapèzes sont des trapèzes vivants.

Deux gymnastes montent avec elle jusqu'à la voûte du Cirque; ils s'y suspendent, la tête en bas, à deux barres placées à sept ou huit mètres de distance. Puis, l'un prenant la jeune fille par les pieds, la balance un instant dans l'espace, et, comme une poupée légère, la jette à l'autre, qui la saisit par les mains.

rien de plus effrayant : à soixante mètres de hauteur, on voit passer et repasser dans l'espace ce corps frêle, qu'une chute broyerait comme verre, mais il y a tant de justesse dans la manière dont les gymnastes reçoivent ou lancent leur compagne, celle-ci semble si naturellement à l'aise au milieu de la course aérienne, que bien vite la peur fait place à l'illusion, et

l'on croit que des ailes invisibles soutiennent l'intrépide artiste, dans son vol.

Bref, Mlle Olga a des admirateurs tellement enthousiastes qu'il ne tiendrait qu'à elle, assure-t-on, de trouver un mariage sérieux et une jolie dot.

Je ne voudrais pas décourager les prétendants, mais je veux cependant raconter, pour leur instruction, une histoire qui date d'une trentaine d'années.

Il y avait alors une fort jolie personne, Mlle Garnerin, qui exécutait des ascensions aérostatiques aux Champs-Élysées dans le carré Marigny.

Un jour, un jeune américain se présente chez les parents de Mlle Garnerin, déclare son nom, le chiffre de sa fortune, presse royale, et finalement demande la main de la fille.

Les parents consentirent sans peine; Mlle Garnerin, consultée à son tour, répondit avec un fin sourire :

—Je veux bien dire oui, mais seulement à un mari décidé à me suivre partout.

—Mademoiselle, s'écria l'ardent jeune homme, je vous suivrai jusqu'au sommet de l'Himalaya!

—Eh bien! monsieur, reprit l'aéronaute, trouvez-vous demain soir, à six heures, au carré Marigny.

À l'heure dite, l'Américain arrivait au rendez-vous; il vit un ballon gonflé et frémissant au souffle du vent, une nacelle assez large enguirlandée de fleurs. Enfin Mlle Garnerin parut en costume pailleté, avec un drapeau de chaque main.

—Maintenant, dit-elle, monsieur, suivez-moi.

—Où cela? fit le prétendant légèrement ému.

—Mais là, dans ce ballon qui part pour le pays des étoiles. L'Américain s'enfuit et court encore. Mlle Garnerin murmura doucement :

—Et pourtant, je vais moins haut que l'Himalaya.

Un marchand de Copenhague, capitale du Danemark, a poursuivi la reine pour cent quatre piastres; la reine trouve que le compte est trop fort. Voilà un bon exemple d'économie pour les femmes.

La Nilsson étant devenue une dame française par mariage refuse de chanter en Allemagne.

Une dame écossaise ayant été abandonnée par son mari se mit à sa poursuite. Ayant aperçu, un soir, dans une église quelqu'un qu'elle prit pour son mari, elle l'attendit à la porte de l'église et sauta sur lui, comme une furie, lorsqu'il sortit. Lorsqu'elle s'aperçut de son erreur, le pauvre homme, qui était un bon vieillard de l'endroit, avait presque toute la barbe arrachée.

UNE CHANCE.—Mlle Bella Fowler, d'Indianapolis, une jolie brune et dont la fortune s'élève à \$250,000, est prête à recevoir des soumissions cachetées de tous les célibataires qui aimeraient à lui aider à dépenser ses écus.

À la clôture d'un bazar à Springfield, Illinois, les dames patronesses offrirent un prix de consolation à la doyenne des servantes de Ste Catherine présentes dans la salle.

Cette fois-là, au moins, la vanité féminine a servi à quelque chose de bon. On conçoit que personne ne s'est empressé de venir réclamer le prix offert, une jolie montre qui a été vendue \$40.—*Le National*.

Mort de l'ancien ministre du roi de Naples.—Un grave accident a eu lieu, place de la Concorde.

Les chevaux attelés à la voiture de remise 9,935 se sont subitement emportés, on ignore pour quelle cause, et sont allés s'abattre au pied de la statue de la ville de Lille.

Dans le véhicule se trouvaient M. Canofari, ancien ministre du dernier roi de Naples, le secrétaire de l'ambassade d'Autriche et un attaché à cette même ambassade.

Quand M. Canofari a vu que les chevaux n'étaient plus maîtrisés, il a voulu sauter à terre, absolument comme fit, dans une circonstance semblable, le duc d'Orléans, fils aîné de Louis Philippe. Il a fait une chute dans laquelle il s'est fracturé le crâne. Quand on est accouru pour le relever, on a reconnu qu'il avait cessé de vivre.

S'il faut en croire le *New-York Times*, la grenouille serait devenue l'un des plats les plus gastronomiques de la cuisine américaine et l'un de ceux les plus en vogue parmi les gourmets et les épicuriens qui fréquentent les restaurants de l'Empire City.

La grenouille américaine, généralement désignée sous le nom de Bull-frog ou bœuf grenouille, est connue de tout le monde en Amérique. Elle ressemble, quoique bien plus grosse qu'elle, à la grenouille ordinaire d'Europe; et comme règle générale, on n'en mange que les cuisses. La chair en est blanche et tendre, nutritive et savoureuse, et lorsqu'elle est bien et convenablement préparée, elle constitue l'un des plats les plus fins et les plus succulents que puisse désirer le gastronome par excellence. La grenouille, continue le *Times*, se cuit de plusieurs façons, dans chacune desquelles l'extrême délicatesse de sa chair est apparente. Elle se prépare soit au court-bouillon, soit en friture, soit à l'étuvée, ou bien enfin à la fricassée. Les épicuriens de New-York la préfèrent frite, et voici comment elle se prépare de cette manière :

Les cuisses sont parfaitement dépouillées de leur peau, et on les trempe, pendant cinq minutes, dans de l'eau bouillante légèrement salée, puis on les retire et on les plonge quelques instants dans l'eau froide, on les met ensuite à égoutter; après quoi elles sont jetées dans une poêle chaude et frites en la manière accoutumée.

Le reste de l'article du *Times* est consacré à faire connaître la manière dont se pêche la grenouille en Amérique, et il se termine en indiquant le prix qui varie sur le marché de 2fr. 50 à 10fr. la douzaine suivant les restaurants, selon la bourse et l'appétit des consommateurs.

RESURREXIT.—Une jeune fille de Québec a failli être enterrée vivante, il y a quelques jours. On la croyait morte. On avait déjà fait les préparatifs de l'enterrement, la chambre avait été tendue de noir, les cierges allumés, on récitait les prières des morts. Un ouvrier fut appelé pour prendre la mesure du corps de la défunte et lui faire une bière. Il avait à peine commencé sa besogne qu'il entendit respirer la jeune fille et un instant après il la vit ouvrir les yeux. Avec une grande présence d'esprit il lui mit un mouchoir sur les yeux pour l'empêcher de voir ce qui se passait et se hâta de faire disparaître les cierges et les tentures de deuil. Quelques minutes après, la défunte mangeait et elle vit encore. Il est heureux que ces choses là n'arrivent pas souvent, car, ce serait décourageant.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

La controverse politique est plus vive que jamais dans la presse française. On fait de toutes les manières et sur tous les tons le procès de la monarchie et de la république; les partis se reprochent avec vigueur leurs fautes respectives. Le champ est vaste et les éléments de discussion ne manquent pas. Les partis qui se divisent la France ayant tous été au pouvoir, ont tous des péchés plus ou moins gros sur la conscience, et ils peuvent tous montrer quelque chose à leur avoir.

Il n'y a pas de doute qu'il y a beaucoup à dire contre les dynasties qui ont régné sur la France, et que si le comte de Chambord n'avait d'autre titre que celui d'être un bourbon, un Louis XV, par exemple, son avènement n'aurait pas de quoi réjouir beaucoup les Français. On pourrait en dire autant des Orléanistes. Quant à Napoléon, il ne faut pas en parler, la France doit en être guérie. Que des honnêtes gens, que beaucoup de Français désirent l'établissement d'une république conservatrice, ce n'est pas étonnant; la république dans tous les temps a eu les sympathies des peuples, des grandes nations. Mais une bonne république est-elle possible dans l'état actuel de la France? Y a-t-il assez d'honnêtes gens et de bons citoyens pour faire et conserver cette république. Thiers disparaissant, la France acceptera-t-elle la présidence de Gambetta, et les doctrines socialistes des républicains de Paris, et du midi de la France? Non, comme nous l'avons déjà dit, placée entre l'empire déshonoré et la république à la Rochefort, elle cherchera un homme, un homme à qui elle pourra se fier, un homme capable de faire une réaction sérieuse dans la situation politique et morale de la France.

On parlait, la semaine dernière, de complots bonapartistes, et jeudi dernier, un journal *Le Soir*, avait même annoncé qu'on était à préparer un coup d'Etat.

Le prince Napoléon a reçu ordre de laisser la France; il avait d'abord refusé de partir, mais il lui fallut bien s'exécuter.

La commission chargée d'aider le gouvernement pendant la vacance a pris en considération les voyages et les discours de Gambetta et les insultes faites aux pèlerins qui vont à Notre-Dame de Lourdes. M. Thiers s'est élevé contre ces outrages faits à la foi des catholiques, et il a partagé l'opinion de la majorité de la commission sur l'inopportunité et les dangers des discours de Gambetta. Mais il s'est prononcé en faveur du maintien de la République. Les monarchistes n'ont pas aimé autant cette déclaration que les autres.

ANGLETERRE.

Cinquante-sept protestants, parmi lesquels on remarque des hommes importants, ont envoyé une adresse à Bismarck pour le féliciter de la lutte qu'il a entreprise contre l'Église. Ils disent naïvement que le ministre du roi Guillaume fait en ce moment ce qu'ils ont fait, eux, il y a trois cents ans, et ils font des vœux pour qu'il réussisse à abattre ce pouvoir suprême et inflexible qui étend son empire sur le monde. Les 57 anglais pourraient bien s'apercevoir avant longtemps qu'il y a un pouvoir plus dangereux que celui du pape.

Il faut que M. de Bismarck soit bien aveugle pour ne pas voir ce qui arriverait si ce pouvoir suprême qu'il redoute venait à manquer. Il paraît que messieurs les Anglais enthousiasmés par l'exemple de M. de Bismarck se préparent, eux aussi, à faire la guerre aux ordres religieux en Angleterre.

LA PRUSSE.

Nous venons de parler de M. de Bismarck. M. Pougoulat, célèbre écrivain catholique, vient d'écrire un article qu'il n'a pas craint d'intituler "La faiblesse de l'empire allemand." Après avoir dit que le succès passager des armes ne suffit point à créer des empires et avoir signalé les causes de faiblesse de la Prusse, il ajoute:

"Derrière cette organisation militaire et cet appareil victorieux nous découvrons le mensonge de l'unité allemande, l'isolement de ceux qui se sont crus les maîtres de l'Europe, la lassitude des populations en proie au militarisme, des plaies sociales profondes, et enfin l'oppression de la conscience religieuse, sorte d'oppression à laquelle l'homme ne se résigne jamais. Un empire qui en est là à ses débuts, et qui après avoir violé les droits de tous, entreprend de violer les droits de Dieu, ne peut pas se promettre un long avenir. Il a contre lui le courant des choses humaines, l'éternelle justice et les lois de l'histoire, et si nous ajoutons que les deux hommes qui représentent ce système sont au déclin de la vie, vous comprendrez mieux la fragilité du nouvel empire d'Allemagne."

POUGOULAT.

ROME.

La plus grande misère règne à Rome, et pour s'en convaincre, il n'y a qu'à s'éloigner des rues principales et jeter un coup d'œil dans les quartiers éloignés qui contiennent tant de familles pauvres.

Le 13 septembre, trois religieux passaient tranquillement devant le Quirinal, quand tout à coup un des maçons employés à agrandir le palais, saisit une lourde pierre et la lance sur eux. L'un d'eux est frappé au front par cette pierre qui lui fait une profonde blessure. Ce pauvre religieux est porté baigné de sang, au couvent où l'on pensa sa blessure.

Tout le temps personne ne bouge, personne ne proteste; ce brigand recevra même des encouragements et des éloges. Ces trocités se répètent avec une fréquence propre à effrayer.

L'ESPAGNE.

Une autre insurrection vient d'éclater en Espagne parmi les soldats en garnison à Ferrol, dans la province de Coruna. C'est une insurrection républicaine. Les insurgés se sont emparés des vaisseaux de guerre qui étaient dans le port et arboré le drapeau rouge.

La question cubaine continue de préoccuper le Gouvernement; les Cubains tiennent bon et déploient une grande énergie.

L. O. DAVID.

PROPOS DU JOUR.

Les élections étant terminées, plusieurs journalistes ont remplacé la discussion politique par des chicanes religieuses, municipales ou personnelles. Durant les élections les journaux étaient beaucoup plus drôles qu'aujourd'hui; je demande la dissolution immédiate du parlement et de nouvelles élections générales.

Résumé, en forme de syllogisme, de tous les discours prononcés, sur les *hustings*, pendant les dernières élections: "Messieurs les électeurs:—Votre candidat doit vouloir le bien du pays en général et du comté en particulier; or je veux le bien du pays et du comté, donc vous m'élierez unanimement." Observation importante:—Ne jamais dire si l'on peut le bien du comté ou du pays, détail inutile puisque "vouloir c'est pouvoir."

L'épouse de M. Loyson, ex-père Hyacinthe, s'appelait, il y deux mois encore, madame Merriman.—(traduction libre: "madame *Vive-la-joie!*" et elle était agent pour la vente d'un corset nouvellement breveté; c'est pour cela qu'en épousant M. Loyson elle a fait une bêtise *corsée*.

Le récent et fameux ouvrage d'Alexandre Dumas, *L'Homme-femme*, dont la conclusion est la suivante: "Si ta femme est coupable, tue-la!"—a suscité de nombreuses répliques. M^{de} George Sand, séparée, et pour cause, de monsieur son mari depuis 35 ou 40 ans, arrive à cette conclusion: "Tu l'as—gardela!" D'où résulte la vérité du proverbe:—"Faites ce que je dis et non point ce que j'ai fait,"—plus moral que les romans de madame Sand.

St. Yves, mon patron, un des apôtres de la Bretagne, avait été avocat avant d'entrer dans le saint ministère. La prose du jour où l'on célèbre la fête de ce grand saint contient les deux vers suivants:

*Advocatus et non latro,
Res miranda populo.*

Ce qui veut dire: "Il fut avocat et nullement fripon, chose bien étonnante!"

Juriconsultes de notre cher Canada, je livre ces deux vers à vos profondes réflexions!

YVES BONAVENTURE.

(A continuer.)

VARIÉTÉS.

Dans un bal public, un des violons de l'orchestre déposa tout à coup son instrument, descendit rapidement de l'estrade, se précipita au milieu des danseurs, un archet à la main, et se mit à frapper avec acharnement sur le dos d'une des danseuses.

Celle-ci poussa des cris d'effroi et s'enfuit à travers les quadrilles. Le violon la suivit. Le cavalier de la dame maltraitée se mit de la partie et le trio, criant, courant, eut bientôt mis sens dessus dessous toute la salle.

La musique cessa, les danses s'arrêtèrent et bientôt un cercle se forma autour des trois personnages, qui furent forcés de s'arrêter.

Le cavalier avait fini par saisir le bras du violon, et lui demanda de quel droit il frappait sa danseuse.

—Vous m'en rendez raison! s'écria-t-il.
—Votre danseuse! s'écria le violon, mais c'est ma femme! Il y a six mois qu'elle a quitté mon domicile.

Pendant cette déclaration, qui eut aussitôt pour effet de radoucir le cavalier, la femme avait eu le temps de s'esquiver.

Le violon retourna à l'orchestre, et le bal put continuer sans encombre.

Un lecteur racontait dernièrement, dans une conférence, un trait d'esprit de Daniel Webster, alors qu'il n'avait encore que sept ans. L'illustre auteur du Dictionnaire était à l'école, et venait de renverser son encrier. Pour ce fait, son maître condamna le maladroit à recevoir six coups de règle sur la main.

L'enfant résigné essuya de son mieux la main remplie d'encre, et la tendant, en pleurant, à son bourreau....

—Quelle vilaine patte malpropre, dit ce dernier. Si vous me montrez, monsieur Daniel, une main aussi sale que celle-ci, dans toute la classe, je vous fais grâce.

—La voici, dit aussitôt Webster, en présentant son autre main, laquelle est encore plus noire que la première.

Une petite fille de six ans était sur les genoux de son père, qui l'embrassait. Tout-à-coup le bébé devient rêveur, et dit avec une moue charmante:

"Tu m'aimes bien papa?
—Mais oui, cher ange!
—Pas tant que je t'aime.
—Et pourquoi cela, fillette?
—Dame! tu as—comptant sur ses petits doigts roses—tu as un, deux, trois enfants, et moi je n'ai qu'un seul papa!"

Charley a fait ses dents, et va à l'école depuis le mois de janvier. Un ami de la maison lui demande s'il sait déjà lire.

—Mais oui, Bébé sait lire.
—Eh! bien, voyons, lis-moi le journal.
Bébé essaye; efforts infructueux, il s'embrouille.
—Tu vois bien que tu ne sais pas lire?
—Oh! si! mais ce n'est pas le journal d'aujourd'hui!

Bébé est bien joli, bien intelligent, bien spirituel, bien aimable,—mais il est aussi bien insupportable, par moments. C'est dans un de ces moments que sa mère exaspérée, jeta au ciel cette plainte de toutes les mères:

—Mon Dieu! pourquoi m'avez-vous donné un enfant pareil?...
—Ah! ben, répondit Bébé, si tu voyais Robert, il est encore bien plus pareil que moi.

C'est au *Sunday-school*. La maîtresse s'adressant à un petit ange blond, de quatre à cinq ans, aux yeux bleus et aux cheveux frisés:

—Savez-vous, Ellen, ce que firent les Israélites lorsqu'ils sortirent de la mer Rouge?
La fillette reste un instant ensevelie dans ses pensées, puis un éclair de satisfaction illumine son visage, et elle s'écrie d'un air de triomphe:

—Ils mirent sécher leur vêtements, Madame.

La mère à son petit garçon:
—Tiens, Charles, voici une pomme, partage-la chrétiennement?

Comment partage-t-on chrétiennement?
—On donne la plus grande part à l'autre personne, mon enfant.

Charles, tendant la pomme à sa petite sœur:
—Tiens, partage, toi!

Un abbé, ami, de la famille, offre une boîte de bonbons au gamin.

—Qu'est-ce qui m'envoie ça? demande-t-il.
—C'est le bon Dieu! fait l'abbé.

—Oh! bon! si c'est le bon Dieu, il aurait dû savoir que j'aime mieux une trompette!

Les résolutions sont comme des anguilles: plus faciles à prendre qu'à tenir.

Sous prétexte qu'ils aident à la marche de l'Etat, les fonctionnaires font toujours la roue.

Horace Greely, l'un des candidats actuels pour la présidence des États-Unis, a l'une des plus mauvaises écritures du continent américain. Il vaudrait autant ne pas savoir écrire qu'écrire plus mal que cela. Un exemple fera comprendre jusqu'à quel point M. Greely est défectueux sous ce rapport.

Un jour il écrit à un M. Castle de Sandwich, "qu'il ne pense pas pouvoir, à l'avenir, aller faire des lectures, si loin, qu'il se fait vieux qu'il a maintenant soixante ans et qu'il a besoin de repos."

M. Castle lui répond ainsi:

Monsieur,—"Nous sommes heureux que vous consentiez à venir nous donner une lecture; vos conditions sont parfaitement acceptables, nous vous donnerons les soixante piastres que vous nous demandez et la date que vous fixez, le trois février, nous convient."

On se demande si un homme qui écrit si mal peut être dans une position où son écriture pourra donner lieu à des malentendus désastreux.

AUX GENS D'ESPRIT.

Le temps des grandes préoccupations politiques est passé; la représentation Bas-Canadienne s'est enrichie par l'acquisition de plusieurs membres de talents et d'avenir, laissons maintenant le ministère s'arranger comme il pourra, et tâchons de nous amuser quelque peu. Mais comme il s'agit de faire les choses avec dignité, prenons tout simplement le même moyen de nous amuser que la reine de Saba et le sage Salomon d'autrefois. Est-ce que cela vous ferait sourire? Pouah! il ne faut pas être si modeste.

Allons, qu'il n'y ait point d'ambiguïté: vous êtes Salomon, cher lecteur de *l'Opinion Publique*, et moi je suis la reine de Saba, qui vient de loin vous proposer des énigmes. Devinez donc si vous le pouvez.

Enigme No. 1.

Je suis avec ma tête un animal timide,
Que l'homme prend dans ses filets;
Sans ma tête, élevé comme une pyramide,
Je règne au milieu des forêts.

Si vous avez le nez assez long pour deviner cela, (les grands nez ont beaucoup d'esprit, on le sait,) envoyez votre réponse, et une autre énigme sera proposée. M.

Enigme No. 2.

Vous ne pouvez me voir, bien que je vous entoure
Là, je ne sers de rien, car j'ai ma liberté;
Empêchez, seulement qu'ici, là je ne coure,
Gênez-moi, vous verrez ma grande utilité.

Enigme No. 3.

Lecteurs, je mords plus qu'une bête;
Je suis un vrai passe-partout,
Le fer, le zinc, rien ne m'arrête,
Je détruis tout, je rongerai tout.
Gémissant dans les fers, l'opprimé sans défense
M'invoque pour sa délivrance.

Charade No. 1.

Lecteur, vous buvez mon premier,
Vous vous chauffez à mon dernier
Et vous jouez sur mon entier.

Charade No. 2.

Mon premier, cher lecteur, s'emploie également
Dans la musique et le plain-chant.
Voulez-vous la richesse, exploitez mon dernier,
Il a fait le renom de la Californie.
Mais priez tous les jours pour que votre patrie
Ne ressente jamais l'effet de mon entier.

Charade No. 3.

Mon premier sert aux couturières
Et mon second aux musiciens.
Mon tout dans les salles princières,
Au théâtre, aux bals, aux festins.

Charade No. 4.

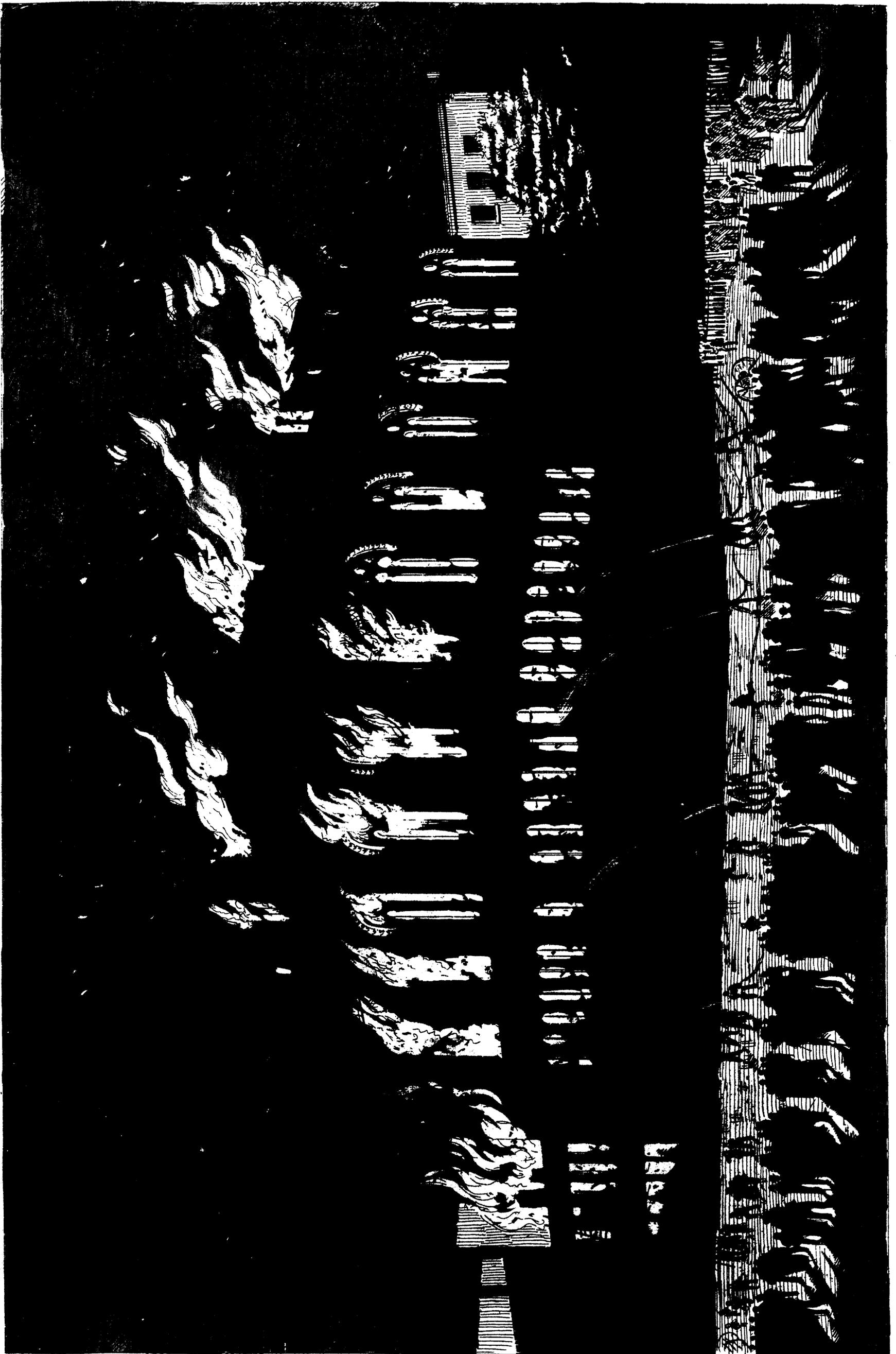
Mon premier est, lecteur, un métal précieux.
Mon dernier est un arbre au front majestueux,
Avec mon tout, l'on fait un onguent merveilleux.

Charade No. 5.

Mon premier, avant tout, est habile guerrier,
Lafontaine l'a dit dans son naïf langage.
Nul homme ne saurait vivre sans mon dernier,
Quand on en est privé, l'on meurt, dit-on, de rage.
Les rois et les seigneurs habitent mon entier.

Charade No. 6.

On trouve mon premier dans le sein de la terre,
Et, dit-on, au fond des tombeaux.
Mon dernier du coupable est le port ordinaire,
Il est connu de l'homme faux.
On décrit mon entier dans les sciences physiques,
Et l'on s'en sert souvent dans les mathématiques.



INCENDIE DE LA SALLE ST. PATRICE, A MONTRÉAL, LE 2 OCTOBRE



L'Orateur Français, 17 Octobre 1872.

LE COIN DU FEU.



ALSACE ET LORRAINE.—COMMENT LES MONTAGNARDS FONT LEUR PROVISION DE BOIS.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 17 OCTOBRE, 1872

ÇA ET LA.

Il est bien vrai qu'on passe toujours d'un excès à un autre. Depuis qu'on a failli enterrer, à Québec, une jeune fille vivante, on ne veut plus enterrer les gens qui sont morts, de crainte qu'ils ne soient vivants. Celui qui transporte dans son corbillard les gens au cimetière, regarde toujours de côté pour voir si son mort ne se sauvera pas. Avant de couvrir le défunt de terre ou ouvre la bière pour lui donner une chance de s'en aller.

Les citoyens de St. Jean se félicitent avec raison des progrès que leur jolie petite ville a faits depuis quelque temps. Un aqueduc, une nouvelle manufacture de laine, plusieurs jolies maisons construites dans le cours de l'année attestent l'esprit d'entreprise de cette localité. On croyait que M. Molleur s'était chargé de donner un aqueduc à St. Jean dans le but d'inonder, pendant les élections, les comtés de St. Jean et d'Iberville, à l'approche de l'ennemi, ou de prendre les gens par la soif, mais il paraît que c'était une calomnie. Dans tous les cas, l'eau coûte moins cher que le whiskey et fait moins de mal, et quand bien même M. Molleur aurait cette intention il serait moins coupable que beaucoup de ses collègues.

LA MAISON STEWART DE NEW-YORK.

Tout le monde a entendu parler du célèbre marchand américain Stewart qui vaut cinquante à soixante millions de piastres, et plusieurs ont vu ses immenses magasins en marbre sur Broadway. On aura l'idée du commerce qui se fait dans cette maison lorsqu'on saura que le montant des ventes par année est d'au moins cinquante millions de piastres. Le nombre des commis employés par cette maison est de six à sept cents et il faut cent chevaux pour faire le transport des marchandises qui vont ou viennent. La société comprend quatre membres, MM. Stewart et Libby qui conduisent les affaires à New-York, M. Warden qui demeure à Paris et M. Fox à Manchester. Le magasin où M. Stewart commença, jeune homme, à faire le commerce, avait treize pieds de front sur cinquante de profondeur.

LES NOCES D'OR DE MGR. BOURGET.

On se prépare de tous côtés à célébrer cette grande fête avec tout l'éclat possible.

Les réjouissances commenceront le 24 par une soirée littéraire et musicale donnée par L'Union Catholique.

Le dimanche, 27 octobre, doit être observé dans les églises comme une solennité de première classe.

Le 28 au soir, il y aura illumination générale. Mardi le 29, messe Pontificale. (Grâce à la gracieuse invitation de MM. du Séminaire St. Sulpice, la messe sera chautée dans la vaste église paroissiale au lieu de l'être dans la Cathédrale qui prête peu aux grandes pompes du culte.)

A midi et demi, aura lieu le dîner, auquel tout le clergé est convié. D. plus on invite chaque paroisse des villes et des campagnes du diocèse, et chaque collègue, à se faire représenter par un de ses membres; et tous les corps et sociétés d'hommes auxquels sera adressée la présente, par ses Doyens ou présidents.

Messieurs les curés sont priés de vouloir bien régler ce qui concerne les députés de leur paroisse respective, d'envoyer au secrétariat de l'Evêché, le nom de ce député, dans le cours de la semaine qui précédera le 29, et de lui remettre la carte qui lui sera envoyée d'ici, pour être présentée à l'entrée de la salle où aura lieu le dîner. Il en sera de même des députés des collèges.

A midi, tous ceux qui devront prendre part au dîner, qui se donnera à l'Hotel-de-Ville, voudront bien se trouver à l'Evêché pour se rendre à la suite de Mgr. de Montréal, au lieu susdit; pour cela il conviendrait que tous fussent en voiture pour former le cortège.

Le soir, il y aura encore illumination, et des feux d'artifice, des feux de joie, des baillons, des processions aux flambeaux, ou tout autre amusement que l'on trouvera convenable pour célébrer cette fête, pourvu que l'ordre public n'en soit point troublé.

L. O. DAVID.

COURS ÉLÉMENTAIRE DE BOTANIQUE ET FLORE DU CANADA, PAR M. L'ABBÉ MOYEN.

(En vente au Bureau de L'OPINION PUBLIQUE.)

Ce livre, nous sommes heureux de le constater, a reçu et continue à recevoir tous les jours l'accueil le plus bienveillant au Canada et à l'étranger.

Voici un extrait du compte-rendu qu'en donnent les *Annales Catholiques*, publiées à Paris sous la direction de M. l'abbé Chantrel :

"C'est un livre élémentaire et en même temps très complet en ce qui concerne la flore canadienne. Il fait honneur à son auteur et au clergé canadien, et offrira de précieuses indications aux naturalistes d'Europe sur un grand nombre de plantes de l'Amérique du Nord."

D'un autre côté les journaux de notre province ont parlé du nouvel ouvrage dans les termes les plus flatteurs. M. l'abbé Provancher s'exprime ainsi sur la Flore :

"M. Moyen est professeur de Botanique et il adresse son livre à ses élèves. Nous croyons qu'à ce point de vue l'auteur a atteint le but. La Flore de M. Moyen est entre les

mains de ses élèves, ce M. pourra facilement leur faire saisir la méthode à prendre pour parvenir à l'identification des plantes. Les descriptions des espèces sont très abrégées dans l'ouvrage de M. Moyen et seront souvent trouvées insuffisantes pour la distinction entre les véritables espèces et les variétés; cependant nous nous plaisons à reconnaître qu'il a été heureux dans le choix qu'il a fait des caractères distinctifs de chacune et dans la précision qu'il apporte généralement dans leur énonciation."

On reconnaît ici le critique exercé et compétent. Au lieu de s'arrêter à des questions de détail, M. Provancher aborde directement le point capital et d'où dépend le principal mérite d'une flore destinée à des élèves: le choix des caractères spécifiques et la précision dans leur énoncé.

Celui qui entreprend un ouvrage de cette nature doit s'étudier à élaguer tout ce qui n'est pas indispensable pour mettre l'élève en mesure d'arriver sûrement à la connaissance des familles, des genres et des espèces; il doit, par conséquent, savoir discerner au milieu de longues descriptions le caractère le plus saillant, le plus facile à saisir. Il n'importe pas moins de coordonner les indications relatives aux plantes de même genre ou de même espèce de telle façon qu'en s'ajoutant elles produisent une plus grande lumière au lieu d'engendrer la confusion.

Or, nous pensons, avec M. Provancher, que l'auteur de la nouvelle Flore a été particulièrement heureux à ces divers points de vue.

Cette Flore, sans doute, ne renferme pas tous les détails qu'on pourrait désirer pour la distinction des variétés qui se rencontrent dans quelques espèces. Mais est-ce bien là un défaut? Ces détails, la longue liste des synonymes qu'on pourrait y joindre, les dissertations sur les points litigieux qu'on s'attend à trouver dans un grand ouvrage de Botanique, seraient déplacés dans un livre élémentaire qui doit tendre à simplifier l'étude des plantes, à faciliter l'emploi des méthodes analytiques, et qui doit en outre rester dans des limites assez restreintes pour ne pas imposer aux élèves des sacrifices pécuniaires trop considérables. C'est évidemment en tenant compte de ces circonstances que les *Annales de M. Chantrel* déclarent très complète la Flore canadienne et que M. Provancher convient lui-même, comme on l'a vu, que l'auteur a atteint le but.

Nos maisons d'éducation n'ont pas jugé moins favorablement que nous le livre de M. Moyen. L'année dernière, la première partie du cours, comprenant les préceptes généraux, était à peine mise en vente que la plupart des étudiants en médecine de Montréal l'avaient entre les mains et en faisaient, sur la recommandation de leurs professeurs, leur manuel préparatoire aux examens.

Quelques mois seulement se sont écoulés depuis que la publication de la Flore est venue compléter le traité élémentaire; déjà cependant ce traité est suivi dans plusieurs collèges et dans quelques-uns des pensionnats les plus en renom. Nous croyons savoir que d'autres institutions n'attendent pour l'introduire dans leur enseignement que d'avoir épuisé des livres de Botanique achetés avant l'apparition de celui qui nous occupe.

Un succès si exceptionnel nous réjouit, car il est un indice de l'importance qu'on attache aujourd'hui chez nous à l'enseignement des sciences et du niveau de plus en plus élevé où l'on s'efforce de l'établir.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

Sir John A. Macdonald et M. Langevin remplissent les devoirs du ministre de la milice en l'absence de Sir George Cartier.

Les catholiques du Nouveau-Brunswick sont persécutés par le gouvernement; plusieurs employés catholiques ont été destitués et remplacés par des protestants.

Les Etats-Unis déplorent en ce moment la mort d'un de leurs hommes d'Etat les plus remarquables, l'hon. M. Henry Seward, ancien secrétaire d'Etat sous Lincoln. Il était né en 1801, dans le comté d'Orange, état de New-York, et avait suivi la profession légale. En 1830, il a été élu au Sénat d'état et a continué depuis à remplir plusieurs charges importantes sous le gouvernement américain.

La convention annuelle de la Chambre nationale de commerce des Etats-Unis, siège en ce moment à New-York. Nos Chambres de commerce y sont représentées et on s'attend que des questions importantes pour le Canada y seront discutées.

Un accident terrible vient de frapper la compagnie Hunters-town et par contre-coup nombre de familles. L'établissement des scieries de cette Compagnie vient d'être réduit en cendres par un désastreux incendie. Il ne reste plus rien, tout a été brûlé, et les pertes sont incalculables. Le feu a commencé à trois heures du matin, on ne sait comment.

La paroisse de Ste. Monique vient de perdre dans la personne de M. Michel Ryan, un patriarche de l'autre siècle. Il était âgé de 104 ans.

Une coïncidence à noter, c'est que M. Ryan était né en Irlande le jour de la St. Michel au matin, l'année 1768, et vient de mourir à Ste. Monique le jour de la St. Michel au matin, 1872.

Jusqu'à ses derniers moments, il jouissait de toutes ses facultés; marchait droit comme un jeune homme, et lisait les journaux comme à l'âge de vingt ans. Il est mort en bon catholique, se glorifiant de l'avoir toujours été.—*Journal de Trois-Rivières.*

M. D. A. McDonald, député de Glengarry, est parti pour l'Europe dans le but de consulter les meilleurs médecins sur une maladie des bronches qui le tient depuis longtemps et devenue très-douloureuse.

La Gazette de Montréal annonçait hier que vu l'augmentation

du prix du papier, de la main-d'œuvre, etc., elle portait l'abonnement à \$6 par année et la vente à 3 centins le numéro.

On vient de découvrir de très-riches mines de charbon en Irlande. Cette nouvelle a créé la plus grande et la plus joyeuse sensation en Angleterre. L'exploration va commencer immédiatement et l'on peut compter sur une réduction du prix de combustible.

Les commissaires du Havre de Montréal, MM. Delisle, G. Stephens et H. McLennan sont partis pour Ottawa en députation auprès du ministre des Travaux Publics relativement au Lac St. Pierre.

M. Durand, mécanicien de Québec, a trouvé le secret de faire exécuter à l'aiguille des machines à coudre, toutes les courbes possibles sur les tissus et les cuirs, au moyen d'un mécanisme très-simple. L'appareil se meut à volonté, selon que l'on désire avoir un cercle plus ou moins grand. Cette invention est destinée à rendre de grands services aux cordonniers, aux tailleurs et aux modistes.

TERRIBLE ACCIDENT.—Un accident terrible est arrivé sur le vapeur *Georgia* mardi soir le 8, à 8 heures et demie.

Le capitaine McKenzie, qui commandait à bord de ce vapeur, avait ordonné de tirer un coup de canon, en passant vis-à-vis de Sorel, pour annoncer à sa famille qu'il était de retour. L'ordre fut exécuté, mais le canon fit explosion et un jeune homme de 19 ans, nommé Joseph Gagnon, de Berthier, fut tué. Trois autres ont été blessés: Amable Mercier, dont les blessures offrent tant de danger, qu'il a fallu l'envoyer à l'Hôpital Général de cette ville; François Lessard et Joseph Pelletier ont reçu de légères blessures et sont restés à bord du vaisseau, à l'ancre au quai de l'Île.

Le Mont Vésuve n'est pas tranquille dans son assiette, il se remue un peu depuis quelque temps; ce n'est pas un bon signe.

Une *gipsy* a prédit au marquis de Bute qu'il mourrait d'une chute de cheval.

Un télégramme reçu de Sir Georges Etienne Cartier annonce que les médecins consultés par lui donnent le plus grand espoir d'une guérison parfaite en peu de temps. La nouvelle sera accueillie avec satisfaction de tout le monde, sans distinction de partis.

M. Damien Légaré, notaire, à St. Romuald, est nommé agent de l'*Opinion Publique*, en remplacement de M. D. Roberge, qui a résigné sa charge.

UNE OMISSION.

Nous avons oublié de dire que le portrait de M. Cherrier, publié dans notre avant-dernier numéro, avait été fait sur une photographie prise par notre excellent artiste photographe M. H. N. Grenier.

NOS GRAVURES.

LES MONTAGNARDS DE L'ALSACE ET DE LA LORRAINE.

Cette gravure fait voir comment les montagnards de ces deux nobles provinces descendent le bois des montagnes; c'est au moyen d'une espèce d'échelle. C'est une besogne très-dangereuse; lorsqu'une pièce de bois manque, on comprend ce qu'il advient du pauvre montagnard. Les charges sont d'une corde.

LE COIN DU FEU.

A part le costume on n'aurait pas de misère à croire que cette gravure représente une scène canadienne. Le bonhomme qui fume la pipe, pendant que la bonne femme tourne la crêpe et que le bébé fait des siennes. On voit cela tous les jours parmi nous, il faut avouer qu'il n'est pas un pays où les avantages du coin du feu, tant célébrés par les poètes, soient mieux appréciés. Ici le coin du feu n'est pas seulement une figure poétique, et c'est heureux qu'il en soit ainsi.

L'INCENDIE DE LA SALLE ST. PATRICE.

Nous avons déjà dit un mot de cet incendie déplorable. On sait que tout le bas de ce magnifique édifice était en magasins, et au-dessus de l'un de ces magasins se trouvait la manufacture de chaussures de M. Ronayne. C'est dans le toit qui se trouve au-dessus de cet appartement que le feu a pris. On crut que les pompes maîtriseraient promptement l'incendie, mais malheureusement l'eau manqua à cause du mauvais état des conduits.

Les pertes sont d'environ \$160,000. La maison était assurée pour \$55,000.

On a décidé, ces jours-ci, de la rebâtir.

CORRUPTION ELECTORALE.

Dans l'Etat de l'Illinois, il est défendu de parier sur le résultat des élections; le pari sous n'importe quelle forme est une offense criminelle punissable par une amende de \$1,000 ou par un emprisonnement d'un an, à la discrétion de la Cour. En Angleterre, on considérait comme coupable de corruption celui qui pariait avec un électeur qu'il ne voterait pas pour l'un des candidats. On sait que cette manière de parier n'est pas inconnue en Canada. C'est une manière comme une autre d'acheter un homme qui croit sauver les apparences et tromper sa conscience en votant dans le but de gagner son pari, pour le candidat de celui qui lui a proposé le pari.

Il y a une autre manière de faire de l'argent dans les élections, c'est de prendre de l'argent de l'un des candidats et de voter pour l'autre. Ces moyens peuvent être plus ou moins habiles pour éviter la loi et endormir sa conscience, mais ils ne sont certainement pas dignes d'un homme consciencieux qui comprend que prendre l'argent de son prochain dans les élections ou en tout autre temps, n'est pas une bonne action.

LES CHEVALIERS DU POIGNARD.

ROMAN EMOUVANT PAR XAVIER DE MONTÉPIN.

PROLOGUE—LA LÉGENDE.

I.—LA TOUR D'AMONT.

Nous aimons peu les avant-propos et nous nous en abstenons, en thèse générale, avec le plus grand soin.

Cependant quelques lignes d'explications préliminaires nous paraissent ici tout à fait indispensables.

L'étrange aventurier dont nous nous faisons aujourd'hui le chroniqueur n'est point un personnage imaginaire, — sa vie n'est pas un récit de pure invention.

Nous puisons à des sources certaines tous les détails de l'existence bizarre de ce héros funeste, de ce spirituel et terrible bandit dont le nom, jadis aussi populaire que ceux de Cartouche et de Mandrin, est revenu bien souvent dans les naïves légendes avec lesquelles on bercait notre enfance, et qui, aujourd'hui encore, figure avec honneur dans les contes des vieilles villageoises.

Nous empruntons aux chroniques locales les détails à demi fantastiques du prologue et de l'épilogue.

Nous puisons tous le reste dans les immenses documents des archives de la police, mine féconde et encore inexploitée.

Nous n'avons pas, en écrivant ce livre, la prétention, si commune aux romanciers et trop souvent mal justifiée, d'instruire ou de moraliser nos lecteurs.

Nous voulons tout simplement les intéresser et les amuser, si faire se peut.

En arrivant à ce but, nous aurons obtenu un succès qui nous semblera d'autant plus beau qu'il est moins commun.

En l'an de grâce 1710, Etretat ne ressemblait guère à ce qu'il est devenu depuis.

Ce village, situé sur les bords de la mer dans la plus belle partie des côtes de la Normandie, ne se composait alors que de cent cinquante ou deux cents chaumières, bâties en galets, couvertes en chaume, et habitées par des pêcheurs qui vivaient, non point de l'argent produit par leur pêche, mais de leur pêche elle-même.

Sa baie, magnifique et sans rival, formant un amphithéâtre immense borné aux deux extrémités du demi-cercle par des falaises gigantesques percées d'ouvertures naturelles, — arcs de triomphe faits pour des géants et sous lesquels on passe à pied sec quand la marée est basse, — n'attirait encore ni les touristes curieux, ni les peintres épris de grandioses et sauvages magnificences.

Aujourd'hui, lorsque assis sur le galet blanc de la plage, on regarde la mer verte et transparente monter lentement à ses pieds, on voit, à l'extrémité de la baie, du côté droit, une large roche noire qui domine d'une quinzaine de pieds la surface calme de l'eau.

Cette roche semble se relier à la grève par une succession de récifs; nous disons *semble*, car en réalité, si on voulait tenter le passage, on trouverait ces récifs coupés en dix endroits par des courants rapi les et profonds.

A mesure que monte la mer, les récifs sont couverts d'abord, puis la roche, envahie peu à peu par les flots qui lui font une ceinture mouvante, n'apparaît plus que comme une tache noire à la surface de l'eau, et finit par disparaître entièrement.

On sait alors que la marée vient d'atteindre sa plus grande hauteur.

Voilà ce qui se passe quand la mer est parfaitement calme, et quand une houle légère en ride à peine la surface, qui ressemble à un immense tapis de moire d'un vert pâle.

Mais quand le vent souffle nord-ouest, quand les lames arrivent du large avec leur crête blanche et déferlent sur la plage en imitant le bruit du tonnerre; alors la roche d'Amont (c'est ainsi qu'on l'appelle dans le pays) est battue avec acharnement par les vagues qui la heurtent, se brisent contre sa masse inerte et font jaillir au-dessus et autour d'elle un immense panache d'écume.

Vraisemblablement, il y a deux ou trois mille ans, la roche d'Amont dominait la mer, et peut-être sa hauteur ne le cédait-elle en rien à celle des falaises voisines.

Mais le granit, quoiqu'il semble vainqueur dans sa lutte éternelle contre le plus terrible des éléments, subit cependant une destruction progressive et inévitable.

Avec une irrésistible lenteur, la mer use les obstacles qu'elle ne peut briser, et qui oserait affirmer que, dans quelques siècles, les falaises de la Bretagne et de la Normandie n'auront point reculé leurs bornes et subi l'invasion de l'Océan et de la Manche?

Toujours est-il que, il y a cent quarante et quelques années, le niveau de l'eau, même dans les plus hautes marées, lorsque le temps était calme, n'atteignait jamais le plateau de la roche d'Amont.

Sur ce plateau s'élevait, à cette époque, une construction étrange.

C'était en forme de tour, un amoncellement de rocs granitiques, sorte de muraille épaisse, construite sans mortier ni ciment et se soutenant par son propre poids.

Des herbes marines et des coquillages s'attachaient à la base de cette bâtisse grossière et cyclopéenne, qui semblait continuer le rocher sur laquelle elle était assise.

Cette tour avait un rez-de-chaussée et un premier étage.

Quatre ouvertures très étroites, semblables aux meurtrières d'une forteresse et correspondant aux quatre points cardinaux, ne laissaient pénétrer à l'intérieur qu'un jour incertain et insuffisant.

Le toit était formé de poutres massives, recouvertes de larges pierres plates assez pesantes pour que le souffle impétueux de la tempête ne pût pas les ébranler.

A cette époque, les récifs n'avaient pas été, eux non plus, rongés et disjointes par l'action des vagues.

Leur chaîne continue formait un sentier glissant et dangereux, par lequel on pouvait arriver à la tour d'Amont quand la marée était basse.

Le reste du temps, c'est-à-dire dix-huit heures sur vingt-quatre, la roche formait une île.

On ignorait complètement par qui et dans quel but la tour d'Amont avait été construite.

Les vieillards presque centenaires se souvenaient que, dans leur enfance, ils l'avaient toujours vue telle qu'elle était et toujours inhabitée.

Elle jouissait d'une étrange et effrayante renommée.

Les pêcheurs affirmaient que le démon seul, ou tout au moins quelqu'un de ses fondés de pouvoirs, avait été capable de monter et d'entasser les uns sur les autres les blocs rocailleux qui formaient les murailles, et dont la plupart étaient d'un poids tel que les forces réunies de cent hommes ne seraient point parvenues à les ébranler.

Or, il avait fallu non-seulement soulever ces blocs, mais encore les équilibrer et les mettre en place sur une étroite plateforme où l'espace manquait pour installer des grues, des chèvres à poulies et autres machines, inconnues d'ailleurs dans le pays.

Donc, puisque la force humaine était insuffisante, l'intervention infernale devenait manifeste. C'était du moins ce que les pêcheurs et les paysans ne manquaient point de conclure après des dissertations interminables et d'une logique un peu douteuse.

Ajoutez à cela que, rien dans la dernière période de vingt-cinq ans écoulés, la foudre était tombée quatre fois sur le faite aigu de la tour, et vous comprendrez facilement la terreur superstitieuse que cette vieille et inhospitalière construction inspirait aux riverains, terreur qui lui avait valu la sinistre appellation de *Tour maudite*.

Cependant la *Tour maudite* (que nous désignerons désormais ainsi) avait été habitée autrefois.

Ceci était un fait incontestable.

Quelques hardis marins s'étant hasardés jusqu'à pénétrer dans l'intérieur, non sans force signes de croix, avaient vu, dans l'un des angles de l'unique pièce qui se trouvait au premier étage, un bois de lit grossièrement construit, recouvert d'un amas de paille à moitié pourrie.

En outre, il était évident qu'on avait longtemps allumé du feu dans la cheminée, et, enfin, quelques ustensils de ménage, en fer et d'une forme tout à fait primitive, étaient disséminés çà et là sur les dalles ou accrochés le long des murailles à des clous rongés par la rouille.

Les explorateurs audacieux de qui l'on tenait ces détails acquirent une véritable célébrité dans tout le pays comme des modèles d'héroïsme, mais personne ne se trouva le courage de suivre leur exemple.

Le plus pauvre des pêcheurs d'Etretat ou des paysans des environs aurait préféré, et de beaucoup, se trouver littéralement sans asile plutôt que de chercher un abri dans les vieux murs de la *Tour Maudite*.

Rien ne troublait donc celle-ci dans sa solitude et dans son isolement sinistres.

Elle appartenait sans conteste aux essaims de corneilles et de goélands qui nichaient dans les embrasures de ses étroites fenêtres et dans les fissures de ses murailles.

Les bateaux de pêche décrivait un large circuit, plutôt que de s'en approcher en rentrant dans la baie.

Quelques marins, retenus pendant vingt-quatre heures à deux ou trois lieues au large par les vents contraires, affirmèrent, à leur arrivée, qu'ils avaient vu des rayons lumineux filtrer à minuit à travers les meurtrières et se projeter sur les flots.

Justement, la nuit en question était celle du samedi.

On décida que la *Tour maudite* devait être un lieu de rendez-vous pour les habitués du sabbat.

Peu s'en fallut qu'à cette occasion deux vieilles femmes ne fussent rôties toutes vives en un feu de fagots, comme véhémentement soupçonnées d'avoir chevauché sur un manche à balai.

Heureusement, l'accusation ne fut point prouvée de façon suffisante, et l'on se contenta de plonger dans la mer, par trois fois et la corde au cou, les pauvres sorcières innocentes.

Voilà où en étaient les choses, relativement à la *Tour maudite*, au moment où commence le prologue de ce récit.

Ajoutons seulement que, suivant la marche ordinaire des sentiments absurdes et irraisonnés, la terreur superstitieuse dont nous avons signalé les causes et les effets grandissait d'années en années, de jour en jour et, pour ainsi dire, d'heure en heure.

II.—IL N'Y A PAS DE FUMÉE SANS FEU.

Le 5 novembre 1710, la matinée était froide et sombre, le vent soufflait du large, la marée commençait à descendre, et des lames courtes et pressées venaient déferler sur le galet.

La mer était dure, sans être précisément *méchante*.

Une demi-douzaine de pêcheurs, vêtus de vareuses goudronnées, chaussés de longues bottes de cuir écu montant jusqu'au milieu des cuisses et coiffés de bonnets de laine écarlate, s'apprêtaient à mettre à la mer deux canots, afin d'aller *cueillir leurs corles*, c'est-à-dire lever leurs lignes dormantes qu'ils avaient tendues la veille au soir.

Tout à coup l'un d'eux, jeune homme de dix-huit à dix-neuf ans, donna des signes manifestes de la plus profonde stupeur.

Il laissa tomber les avirons qu'il portait sur son épaule droite.

Il poussa une exclamation inarticulée et joignit ses deux mains après les avoir élevées au-dessus de sa tête.

—Eh bien, Tranquille, qu'est-ce qu'il y a donc, mon garçon ?

—demanda un autre pêcheur dans cet horrible patois normand dont nous n'obséderons pas nos lecteurs sous prétexte de couleur locale.

Le jeune homme ainsi interpellé ne répondit pas d'abord.

Le vieux marin répéta sa question, accompagnée d'un assez joli coup de poing appliqué entre les épaules de celui à qui elle s'adressait.

—La *Tour Maudite*!... la *Tour Maudite*!... —balbutia Tranquille.

—Eh bien, quoi ?

—Regardez...

Les regards se tournèrent aussitôt vers le point désigné, et un étonnement non moins manifeste que celui du jeune pêcheur arrondi aussitôt tous les yeux et agrandit toutes les bouches.

Un mince filet de fumée blanchâtre s'élevait au-dessus du toit de la *Tour Maudite*, tranchant sur le ciel gris et se perdant en zigzags capricieux.

Quoi de plus simple en apparence ?

Quoi de plus terrible en réalité ?

Cette fumée inoffensive prenait pour les pêcheurs des proportions tout à fait fantastiques.

D'après leurs idées, ils ne pouvaient conclure en effet que deux choses :

Où la *Tour maudite* cessait de faire mystère de son infernale origine et devenait, d'une façon authentique et irrécusable, un soubirail de l'enfer.

Où bien la sinistre demeure avait reçu un hôte pendant la nuit précédente, et alors quel pouvait être cet hôte ?

Tous les pêcheurs se posaient cette question.

L'un d'eux, par une sourde exclamation échappée à la terreur, se chargea d'y répondre.

1. Tous les mots soulignés dans notre récit sont des termes empruntés au langage usuel des pêcheurs de Normandie.

—C'est le diable?... s'écria-t-il.

Cette solution trouva de l'écho.

Les cinq autres voix répondirent : —C'est le diable!...

—Par la *Notre-Dame de Fécamp*!... —dit au bout d'un instant de silence un vieux marin, dont les cheveux blancs comme de l'argent tranchaient d'une façon vigoureuse sur son visage dur et hâlé, qui avait les tons chauds du cuivre rouge, — nous sommes dans une belle passe, foi, mais si le diable vient comme cela s'établir chez nous!

—Ainsi, père Denis Coquin, —demanda le jeune Tranquille, —vous êtes comme nous, vous croyez que c'est le diable?...

—Eh! qui veux-tu que ce soit, mon garçon?... Est-ce qu'une créature humaine raisonnable et craignant Dieu consentirait à passer une nuit dans la *Tour Maudite*, et à y allumer du feu... quand bien même ça devrait être pour sauver sa vie?...

—Grand Dieu, non!... —répondirent les pêcheurs d'un air convaincu.

—Pour ma part, —reprit le père Coquin, —je répondrais bien que ce que nous voyons là-bas est mauvais signe pour le pays... Il arrivera plus d'un malheur dans Etretat cette année, mes enfants... Les roches déchireront nos filets, le vent chavirera nos barques, le feu brûlera nos chaumières, la maladie tombera sur nous et sur nos enfants comme la misère sur un pauvre homme...

Le vieux pêcheur s'interrompit pour reprendre haleine.

—Ah! d'abord, —s'écria un autre marin, Zéphyr Samson, profitant de cette minute de silence pour s'emparer de la parole, —ah! d'abord, ce n'est pas moi qui voudrais mettre mon canot en mer, tant qu'on verra fumer la cheminée de la *Tour Maudite*... oui, quand bien même on m'offrirait de me donner en mariage la fille du roi, ou, à mon choix, cinq cents pistoles...

—Ni moi...

—Ni moi non plus! —dirent les uns après les autres tous les pêcheurs.

—Allons, rehaïssons nos canots sur le galet...

—C'est ça; mais qu'est-ce que vont devenir nos *cordes* ?

—Elles deviendront ce qu'elles pourront... Mieux vaut les perdre que de risquer d'avoir le cou tordu, ou de chavirer en pleine mer, ce qui ne manquerait pas d'arriver...

—Oh! certainement!...

—Pourtant, —hasarda un grand et beau garçon de vingt à vingt-deux ans, marin intrépide, hardi pêcheur, ne redoutant ni la bourrasque, ni la tempête, n'ayant peur d'âme qui vive, et ne craignant rien que Dieu et le diable, —pourtant, si la *Tour Maudite* continue à fumer seulement pendant une quinzaine de jours, nous ne pourrons pas nous laisser mourir de faim, et c'est ce qui arrivera si nous ne pêchons plus...

—Eh! —s'écria le père Denis Coquin avec une sorte de colère, —tu en parles bien à ton aise, toi, Alain Poulailleur!... Voyons, sais-tu un moyen d'empêcher le diable de garder la *Tour Maudite* ?...

—Sans doute, —répondit froidement Alain.

—Et ce moyen, quel est-il ?

—C'est de l'en chasser...

Le vieux père Coquin haussa les épaules.

—L'en chasser!... répéta-t-il. —Fais-moi donc le plaisir de me dire un peu comment on s'y prendra, pour l'en chasser?...

—Sera-ce toi ou moi, par hasard, qui nous en chargerons?...

—Ni vous ni moi, père Coquin.

—Eh! qui donc ?

—M. le curé.

Tous les pêcheurs se regardèrent.

Cette idée si simple n'était venue à aucun d'eux.

—Oui, M. le curé, —reprit Alain Poulailleur, —lui qui n'a plus peur du diable que je n'ai peur, moi, d'une *charrouille*! Avec quelques paroles de son gros livre de messe et avec quelques gouttes d'eau bénite, vous verrez s'il n'éteint pas le feu qui fait cette fumée, et s'il ne noie pas dans la mer celui qui a allumé ce feu...

—Il a, ma foi, raison!... s'écria le père Coquin. —C'est drôle, je n'avais pas pensé à ça, moi...

—Allons chercher M. le curé, —dit Zéphyr Samson.

—Il ne pourra pas venir tout de suite, —répondit Alain.

—Et à cause?...

—A cause qu'il est à l'église dans ce moment-ci... la messe sonnait comme nous arrivions sur le Perrey.

—Eh bien, allons à l'église... nous entendrons la messe et nous ramènerons M. le curé avec nous...

Cet avis ne rencontra pas d'opposant.

Les six pêcheurs rentrèrent dans le village, se dirigeant vers l'église, qui est située à plus d'un quart de lieue du bord de la mer, et, chemin faisant, ils s'arrêtaient à la porte de chaque chaumière, racontant l'événement étrange qui jetait le trouble et la terreur dans tous les esprits.

Bientôt le village entier fut averti de ce qui se passait.

En moins d'un quart d'heure, la plage était couverte de monde.

S'arrêter à chaque pas n'est point le moyen d'aller vite; aussi nos pêcheurs arrivèrent-ils à la porte de l'église au moment où le curé en sortait, après avoir terminé sa messe.

Ce prêtre était jeune encore, de haute taille, d'une belle et noble figure.

Il nous suffira, pour le décrire au moral, d'ajouter qu'il consacrait sa vie à la pratique ardente des trois vertus théologiques : la foi, l'espérance, la charité.

Quant à son instruction, elle était sérieuse et profonde; ce qui est assez dire que son esprit restait inaccessible aux superstitions vulgaires qu'il s'efforçait de détruire, mais sans grand succès, dans la cervelle étroite de ses paroissiens.

Ce point était le seul sur lequel l'abbé Bricord rencontrât dans le pays une résistance opiniâtre.

Lorsqu'il s'efforçait de démontrer aux pêcheurs et aux paysans l'absurdité palpable de certaines croyances fortement enracinées, ses interlocuteurs l'écoutaient en silence, ne répondant à ses arguments que par quelques membres de phrase dans le genre de ceux-ci :

—Ah! dam!... je ne dis point non, monsieur le curé...

—Ou bien : —Ça se pourrait bien que vous auriez raison tout de même...

Où encore : —Oh! vous en savez plus long que nous là-dessus, vous qui êtes un savant, monsieur le curé...

Et malgré la logique irrésistible du jeune prêtre, leurs convictions restaient dans leur esprit, solides et inébranlables comme la roche granitique sur laquelle était assise la *Tour Maudite*.

Persuadé désormais de son impuissance à l'endroit des superstitions villageoises si profondément enracinées, l'abbé Bricord avait fini par prendre son parti, et il n'entamait plus de discussions sans résultat et dans lesquelles il risquait souvent de voir la patience lui échapper.

—La nuit est trop épaisse encore dans ces pauvres intelli-

gences,—se disait-il.—Ils prennent le flambeau pour une torche... Attendez.

L'église d'Etretat, dont la construction remonte au douzième siècle, est un monument assez curieux du style de l'architecture byzantine.

Un porche, orné de sculptures grossières, précède la nef. L'abbé Bricord, nous le répétons, traversait ce porche au moment où il rencontra les pêcheurs.

Tous les six ôtèrent simultanément leurs bonnets rouges.

—Mes enfants,—leur dit le prêtre en s'arrêtant,—est-ce le bon Dieu, ou bien est-ce moi que vous venez chercher ici?...

—C'est, vous, monsieur le curé...—répondit le père Coquin,—c'est à vous que nous avons affaire....

—Eh bien, que me voulez-vous, mes enfants?...

—Nous venons vous prier de prendre votre gros livre, votre eau bénite, votre goupillon, et de venir avec nous sur le Perrey.

—Mais,—fit l'abbé Bricord,—je n'avais point entendu dire qu'il y eût un nouveau canot ou une nouvelle barque à bénir aujourd'hui....

—Oh! il n'y en a pas non plus.

—Alors, pourquoi me demander, ainsi que vous le faites, de porter sur la plage le missel et l'eau bénite?...

—Oh! monsieur le curé, ce n'est pas d'une bénédiction qu'il s'agit....

—Ah! murmura l'abbé Bricord avec étonnement.

—Il s'agit de maudire!... il s'agit de chasser!...—reprit le vieux pêcheur.

Le prêtre recula d'un pas et sembla pâlir.

—Maudire!... chasser!...—répéta-t-il,—et qui donc!...

—Le diable,—répondit le père Denis Coquin d'une voix sombre.

III.—L'ABBÉ BRICORD—ALAIN—THÉMISE.

En entendant les dernières paroles prononcées par le vieux pêcheur, l'abbé Bricord avait repris aussitôt sa figure calme et bienveillante.

Seulement, un léger sourire, qui s'efforçait de ne point paraître ironique, entr'ouvrait ses lèvres et laissait voir ses dents blanches et bien rangées.

—Chasser le diable!...—répéta-t-il.—Eh! mes pauvres enfants, je le chasse autant que je puis, et ce que je demande à Dieu dans mes prières, avec le désir le plus ardent d'être exaucé, c'est d'éloigner de nous ce tentateur qui rôde sans cesse autour de nos âmes...

Et le jeune prêtre ajouta, mais tout bas:—*Quærens leo quem devoret!*....

—Ah bien! par exemple,—répliqua le père Coquin qui n'avait pas compris le moins du monde que l'abbé Bricord parlait au figuré,—le bon Dieu ne vous a pas écouté pour cette fois-ci, monsieur le curé... il a laissé venir le diable... et c'est pour ça que nous voudrions que vous vous donniez la peine de venir le chasser.....

—Je vous accompagnerai partout où vous le voudrez, mes enfants; mais enfin, ce démon dont vous parlez, où est-il?...

—Dans la Tour Maudite.

—Ah! ah!... vous en êtes bien sûrs?

—Oui, monsieur le curé.

—Vous l'avez vu?...

Le vieux pêcheur hésita avant de répondre; mais cette hésitation fut de courte durée.

—Non, monsieur le curé, nous ne l'avons pas vu, mais c'est tout comme....

—Quelqu'un, alors, vous a dit l'avoir vu?...

—Non, monsieur le curé, personne.

—Expliquez-vous mieux, dans ce cas, je vous en prie, car je ne vous comprends guère.

—Monsieur le curé, il sort de la fumée de la Tour Maudite!...

Et le père Coquin s'arrêta convaincu que cette phrase allait produire sur son interlocuteur le même effet qu'elle aurait produit sur lui-même, si elle lui avait été dite dans une semblable circonstance.

Son attente fut déçue.

—Eh bien?—demanda simplement l'abbé Bricord.

—Monsieur le curé!—s'écria le pêcheur,—je vous dis qu'il sort de la fumée de la Tour Maudite!... Est-ce que vous trouvez que ça ne prouve rien?

—Cela prouve évidemment qu'il y a du feu,—répondit l'abbé Bricord en souriant de nouveau.—Je n'ai point la prétention de nier l'infailibilité du proverbe qui affirme qu'il n'y a point de fumée sans feu.

—Mais ce feu, monsieur le curé, ce feu, qui l'a allumé?

—Je n'en sais rien, ni vous non plus, à ce qu'il paraît.

—Nous ne le savons que trop, au contraire, monsieur le curé, c'est le diable!...

L'abbé Bricord haussa les épaules.

—Mes pauvres enfants,—fit-il d'un ton moitié indulgent, moitié sévère,—si vous me disiez cela un soir de *Caudrée*, je croirais que le gros cidre vous a porté à la tête et vous a ôté le bon sens et la raison....

—Ainsi, monsieur le curé,—reprit avec un grognement sourd le père Coquin, que la contradiction irritait,—ainsi vous ne croyez point qu'il sort de la fumée du toit de la Tour Maudite?...

Nous nous sommes pourtant mis à six pour la voir, cette fumée, et avec douze bons yeux, je vous en réponds!...

L'abbé Bricord frappa légèrement du pied.

—Ah!—s'écria-t-il,—ce ne sont pas les yeux du corps qui vous manquent, pauvres esprits aveugles que vous êtes!... ce sont les yeux de l'intelligence!... Ce n'est point la fumée que je nie, c'est la cause à laquelle vous l'attribuez!... Laissez donc là vos suppositions absurdes, qui viennent déjà de me faire commettre le péché d'impudence, dont je m'accuse et dont je me repens, et retournez tranquillement à votre besogne.

Et l'abbé Bricord, saluant de la main le groupe des pêcheurs, fit quelques pas pour s'éloigner.

Le vieux Denis Coquin se gratta l'oreille, et dit:—omme ça, monsieur le curé, vous ne voulez point venir à notre aide?...

—De quelle façon l'entendez-vous, mon ami?

—J'entends que vous refusez de porter sur le Perrey votre gros livre et votre eau bénite, et de chasser le diable en disant des paroles....

—Oui, certes, je refuse.

—Et pourquoi?

—Parce que si Dieu, dans certains cas, a accordé à ses ministres sur la terre le droit et le pouvoir d'exorciser le malin esprit, les formules de l'exorcisme, dans une circonstance comme celle qui se présente aujourd'hui, ne seraient et ne pourraient être qu'une cérémonie dérisoire, par conséquent sacrilège.

—Ah bien! puisque c'est comme ça,—répliqua le vieux pêcheur en remettant son bonnet rouge et en l'enfonçant jusque sur ses yeux, orageux symptôme qui ne manquait jamais de

faire trembler sa femme et ses dix enfants,—puisque c'est comme ça, nous n'avons plus qu'à dépecer nos barques et qu'à en faire du bois à brûler!....

—Etes-vous fou, Denis Coquin!—dit vivement l'abbé Bricord,—et que signifie cela?...

—Dam! monsieur le curé, nous ne retournerons point à la mer, pour sûr, tant que nous aurons le diable pour voisin... et puisque vous ne voulez pas le chasser... Il n'eût pas le temps d'achever.

—Ah! pauvres têtes faibles!...—s'écria le jeune prêtre,—pauvres ignorants et pauvres aveugles qui refusez de vous laisser conduire et éclairer par celui qui voit plus loin que vous et mieux que vous, il faut donc vous céder, sous peine de voir votre entêtement et votre crédulité enfanter des malheurs....

Que Dieu me pardonne ma faiblesse! je vais avec vous...

—Monsieur le curé,—hasarda le père Coquin, radieux de la première victoire qu'il venait de remporter,—n'oubliez pas le gros livre et l'eau bénite....

—Je n'en aurai pas besoin,—répondit l'abbé Bricord,—venez....

Et il se dirigea rapidement vers la plage, suivi de son cortège de pêcheurs.

Quand ils arrivèrent sur le galet, tous les habitants du village, hommes, femmes et enfants, s'y trouvaient déjà réunis.

Leurs regards, exprimant toutes les variétés de la curiosité et de l'effroi, se fixaient avec obstination vers la Tour Maudite, qui couronnait toujours son aigrette de fumée blanchâtre.

Rien n'éveillait l'imagination comme la terreur.

Un certain nombre de paysannes affirmèrent,—et de la meilleure foi du monde,—qu'une très-forte odeur de soufre venait jusqu'à elles.

(A continuer.)

CHOSSES ET AUTRES.

UN RENDU POUR UN PRÊTÉ.—Une jeune fille recevait depuis quelque temps d'un jeune homme, son cousin, des visites qui aboutirent à des propositions de mariage. Après avoir hésité pendant quelques semaines, la jeune fille consentit à épouser son cousin. Une fois le mariage conclu, les préliminaires allèrent leur train, les conventions matrimoniales furent dressées en bonne et due forme, les publications suivirent, puis les préparatifs; le futur époux fit les emplettes nécessaires et d'usage et fit cadeau à sa fiancée d'une superbe robe de soie.

Quoique ce mariage n'eût point encore reçu la sanction légale, on pouvait après cela le tenir pour certain. Pourtant, un beau jour, la jeune fille se ravisa et elle écrivit à son fiancé qu'elle avait pris une nouvelle décision et préférait conserver sa liberté.

Il est facile de comprendre l'effet que produisit sur l'ex-futur cette nouvelle inattendue; il vint immédiatement trouver sa cousine; il fit tant d'observations et de remontrances, et fut, paraît-il, si éloquent que sa cousine revint sur sa détermination. Bref, le mariage fut reconclu, le jour rechoisi, et les invitations refaites.

Au jour pris pour la solennité, les parents de la future vinrent pour assister à cette union qui avait déjà éprouvé tant de péripéties; quelques-uns même durent faire une route de dix à quinze lieues; un repas copieux fut préparé et l'on attendit l'arrivée du futur. Mais on attendit vainement; le futur ne parut point. Les commentaires, les suppositions et les inquiétudes allèrent leur train; le soir vint, mais le futur n'était point venu.

Le repas eut lieu quand même, puisque tout était prêt et puisque les convives étaient présents... à l'exception de celui dont la présence était la plus nécessaire. Le futur avait voulu prendre sa revanche.

EXÉCUTIONS.—Lolive a été déclaré coupable d'assassinat sur la personne de M. Parchevêque de Paris; il s'était vanté d'avoir participé à ce crime.

Au moment où le prêtre étendait la main pour donner sa bénédiction à ses assassins: "Tiens, voilà la mienne!" s'écria Lolive, en déchargeant sur lui son fusil. Lolive, dont le pourvoi a été rejeté, a été exécuté ce matin, 18 septembre, à Satory.

Deschamps a été déclaré coupable d'avoir commandé le peloton d'exécution qui le 27 mai 1871, au coin de la rue de Servan, a torturé et assassiné un jeune soldat appartenant à l'infanterie de ligne. Deschamps, dont le pourvoi a été rejeté, a été exécuté ce matin, 18 septembre, à Satory.

Denivelle (Léon-Alfred) a été déclaré coupable d'avoir fait partie du peloton d'exécution qui a assassiné M. de Beaufort. Après avoir coopéré pendant plus d'une heure aux tortures infligées à ce malheureux, il a tiré sur sa victime, déjà renversée, un coup de fusil à bout portant, et il l'a transpercée ensuite d'un coup de baïonnette. Denivelle, dont le pourvoi a été rejeté, a été exécuté ce matin, 18 septembre, à Satory.

Les dames liront avec plaisir ce qui suit:

LES CHAPEAUX A LA MODE.—Aux courses de Chantilly, le rédacteur de la *Vie élégante* a été frappé de la tendance que prennent les petits appareils bizarres que les femmes se posent actuellement sur la tête et qu'elles décorent du nom de chapeaux.

La pensée qui a présidé à l'invention du chapeau est évidemment celle de protéger le visage contre le soleil, ou la pluie ou le vent. Or, sous prétexte de chapeau, maintes personnes élèvent sur le sommet de la tête quelque chose de cylindrique, haut comme un petit tambour d'enfant, orné de rubans, de fleurs et de dentelles, sans bord ni visière, suspendu par la grâce de Dieu, un peu sur la gauche et sur la droite, accroché à d'opulentes fausses nattes, qui s'enroulent capricieusement sur la nuque.

Cette sorte de chapeau ne sert exactement à rien ni contre le soleil, ni contre la pluie. Celles qui sont laides le sont un peu plus, mais d'une manière plus gaie, puisqu'elles deviennent drôles; celles qui sont jolies le sont indépendamment de tout: elles seraient coiffées d'un panier, comme disait jadis le joyeux Rabelais, qu'elles n'en seraient que davantage moult plaisantes et entraînantes.

Et elles le savent de reste.

Mais quand on pense que ces ridicules petites casquettes sont appelées sans nul doute à parader sur les bords de la Tamise et sur ceux de la Sprée, cela prend les proportions d'une revanche.

Un voyageur écrivait son nom sur le registre d'un hôtel et vit une punaise qui marchait tranquillement sur la feuille.

Oh! par exemple, s'écria-t-il, voici qui est trop fort! Je connaissais les puces d'Omaha, les punaises de Cincinnati, les araignées de Kansas City, la vermine de Fort Scott; mais dans

aucun pays, je n'ai encore vu les punaises venir avec tant d'empressement regarder sur le registre de l'hôtel le numéro de ma chambre.

DUEL FATAL.—Une rencontre a eu lieu aux portes de Laval entre M. le baron Ritter, receveur des finances à Mayenne, et M. Appleton, ancien sous-préfet de Mayenne, sous-préfet d'Avranches.

Les témoins de M. Ritter étaient M. le comte de Chamisso et M. le marquis de Roquefeuil. Ceux de M. Appleton: MM. Carré-Kérisonet, député, et Fentrier, ancien officier des turcos.

Au signal donné, la balle de M. Appleton perça le pantalon de M. Ritter. Le pistolet de M. Ritter rata.

Les pistolets furent rechargés. M. Appleton fut touché; la balle avait traversé le poumon droit et brisé la moëlle épinière.

La cause du duel est diversement interprétée. Il y a près de trois mois que l'affaire était pendante.

M. Appleton est mort dans d'horribles souffrances et son corps a été transporté à Rennes, sa ville natale.

M. Appleton était âgé de 28 ans et parent de M. Picard, député. Un avenir brillant s'ouvrait devant lui.

M. Ritter est un homme d'une quarantaine d'années et ancien officier de l'armée. Il vient de subir un premier interrogatoire et passera devant les assises de Mayenne du 2 au 6 octobre plus tard.

Les suites de l'infidélité:—

M. J... avait épousé, l'année dernière, une jeune fille d'une rare beauté. Il y a quelques mois, il s'aperçut que sa femme feignait pour lui une affection qu'elle n'avait jamais eue. A partir de cette époque, il se mit à s'occuper de ses affaires avec une ardeur toute nouvelle et d'une manière toute exclusive; il entreprit plusieurs voyages à Lyon et dans le midi de la France, où il possédait deux importantes filatures.

Pendant ses absences, M. M... qui avait presque complètement abandonné le commerce depuis la guerre, avait la haute main dans la maison de son ami.

Dans la nuit de vendredi à samedi, M. J... de retour de Marseille où il avait passé une semaine, rentra à son domicile rue St. Martin.

La plus terrible nouvelle l'y attendait. Sa femme s'était enfuie la veille avec M. M... Le coup qu'il ressentit fut si violent qu'il erra le reste de la nuit dans les rues, sans but et comme un fou. Cependant il doutait encore de son malheur, mais le matin il acquit la certitude que M. M..., non content de lui ravir sa femme, avait abusé de sa signature et de sa procuration.

M. J... s'exagérant l'étendue de l'abus de confiance dont il était l'objet, perdit la tête et se crut ruiné.

Hier matin, à onze heures, il quitta son bureau et, repoussant l'assistance des personnes de sa famille qui l'entouraient, il s'enferma dans son cabinet pour écrire.

Un quart d'heure après il se tira dans la bouche deux coups de revolver. On enfonça la porte et on le trouva renversé sur un fauteuil.

Il était mort.

M. M... est activement recherché.

FOUR FURIEUSE.—Patrick Levy, ancien pensionnaire des Asiles des lunatiques, avait récemment reçu un congé d'un mois qu'il est venu passer dans sa famille à New-York, n. 631 Neuvième rue. Il y a quelques jours des cris de détresse partis de cette maison ont éveillé l'attention des voisins, et on a bientôt su par un petit garçon que Levy massacrait sa femme et ses enfants. A cette nouvelle, l'officier de police Patrick Guilep, s'adressant au groupe nombreux formé par les curieux, a demandé si quelqu'un voulait l'aider à s'emparer du fou, et ne recevant pas de réponse il s'est élancé seul dans la maison, a enfoncé la porte de l'appartement de l'aliéné, et s'est trouvé en présence d'un terrible spectacle: Au milieu de la chambre, le fou tenait d'une main par les cheveux sa fille agenouillée, et de l'autre il lui sciait le cou avec une petite scie de cuisine. L'officier de police s'est élancé sur le maniaque, et une lutte furieuse s'est engagée entre ces deux hommes. Dans leurs efforts pour se renverser l'un l'autre, ils sont arrivés sur le palier et ont roulé l'escalier ensemble. L'officier s'est remis le premier sur ses pieds et s'est rendu maître du maniaque qu'il a entraîné à la station. Immédiatement après il est revenu, accompagné d'un capitaine, et tous deux ont envoyé chercher des secours médicaux pour la femme et la fille de Lévy, si dangereusement blessées l'une et l'autre que leur guérison est très douteuse, surtout celle de la mère dont le crâne est fracturé.

La Consommation, la Bronchite, la Dyspepsie, l'action faible et irrégulière du cœur et une longue liste de maladies analogues sont attribuées à la dépression du système nerveux. Considérant l'effet salutaire et tonique exercé sur ces maladies par le sirop composé d'Hypophosphite de Fellows, nous pensons attribuer à ce remède l'amélioration prompte de la santé de ceux qui sont atteints de ces maladies.

CE QU'IL PRÉTEND ÊTRE ET POUVOIR FAIRE.—Le grand remède Shoshonee prétend être purement végétal, et avoir la vertu de guérir plus qu'aucun autre remède ou composition qui ait jamais été découvert. Il a la prétention d'avoir opéré plus de guérisons radicales et étonnantes là où il a été employé, que toutes les autres médecines ou compositions combinées. Il revendique le droit d'avoir été mis en usage par des médecins licenciés et de leur avoir été expédié à des centaines de milles. Il prétend avoir le pouvoir d'émouvoir et purifier le sang d'une manière permanente. Il prétend avoir le pouvoir de guérir les poumons des personnes arrivées au premier et second degrés de bronchite et consommation, etc., etc., et nous vous disons: faites-en l'essai.

3-42 d.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'unécu chaque.

NAISSANCES.

A Northboro, Mass., le 3 août, Mme Joseph Derosiars, un fils.

A Concord, N. H., le 8 octobre, la dame de M. E. Lalanne, marchand-épicière, une fille.

MARIAGES.

A Montréal, à l'église de Notre-Dame, le 9 octobre courant, par le Rév. M. Giband, E. Lavigne, Eor., à Dlle. E. Valiquette. La garde d'honneur se composait de M. A. Valiquette, avec Dlle. A. Lavigne; M. T. Valiquette avec Dlle. M. Valade; M. Ferd. Morin avec Dlle. A. Valiquette.

A Spencer, Mass., par le Rév. J. Casson, M. Philias Jetté, ci-devant de St. Denis, P. Q., à dame veuve Agnès Lapointe dit Désautels, ci-devant de Joliette, P. Q.

Garçon et fille d'honneur, M. Napoléon Plante et Dlle. Olivine Bédard, aussi de Spencer.



CHAISE AJUSTABLE DE WILSON.

La Nouveauté du Siècle.

MÉCANISME très-ingéneux, chaise pouvant être mise en trente positions différentes et transformée en chaise d'invalide, de parloir, de bibliothèque, de lecture, d'écriture, de repos, de fumeur, d'étudiant, de médecin, de dentiste, ou pouvant être transformée en canapé, lit, berceau ou balançoire pour un enfant.

DR. N. A. SMITH & CIE. Seuls fabricants et agents pour la Puissance du Canada. No. 241, RUE ST. JACQUES. MONTRÉAL, P. Q. 3-42 ZZ



AVIS AUX CONTRACTEURS.

CEUX qui veulent être contracteurs sont par les présentes informés qu'au mois de Décembre prochain, on recevra des soumissions pour terminer certaines parties des travaux pour l'élargissement du Canal Welland, entre le Port de Colborne et Thorold; aussi pour la construction de la partie de la nouvelle ligne à l'est du canal actuel, à partir de ce que nous appelons "Marlatt's Pond" à travers la vallée de "Ten Mile Creek," à "Brown's Cement Kilns" de là via Thorold et des Cimetières Ste. Catherine jusque près du Port Dalhousie.

Les travaux seront divisés en sections d'une longueur convenable aux circonstances et à la localité. Les explorations pour la "location" sont maintenant poussées avec activité et en quelques endroits ces explorations sont assez avancées pour permettre aux contracteurs d'examiner le terrain avant que l'hiver soit venu.

Quand les plans, devis et autres documents seront préparés, on en donnera avis; les contracteurs auront alors occasion de les examiner et auront des blancs de souscriptions à ce bureau des ingénieurs. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 4 Oct. 1872. 3-42c



HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA. MARDI, 10 Septembre 1872.

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL.

SUR la recommandation de l'Hon. Ministre des Douanes et en vertu des dispositions de la 8ème section de l'Acte 31 Vict., Chap. 6, intitulé: "Un acte concernant les Douanes," il a plu à Son Excellence d'ordonner et il est par les présentes ordonné, que le port extérieur de Peterboro, ci-devant dépendant du port de Port-Hope, soit et est par les présentes constitué et érigé en port d'Entrée pour toutes les fins du dit acte. W. A. HIMSWORTH, Clerc, Conseil Privé. 3-40 c

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES ÉPICIERS RESPECTABLES. 3-38 ZZ.

BONNE NOUVELLE.

NOUS, Soussignés, venons d'ouvrir un magasin de MARCHAND TAILLEUR, sur un haut pied, et sollicitons respectueusement une visite de nos nombreux amis et du public en général. Notre assortiment en fait de Draps, Tweeds, Flanelles, etc., etc., est le plus complet. Ouvrages et coupes, garantis. GRUNDLER & LEBLANC, No. 246 RUE ST. JOSEPH. 3-34 m

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STEREOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS. Bureau: No. 1, Côte de la Place d'Armes, MONTRÉAL. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

INSTITUT des ARTISANS CANADIENS.

CLASSES DU SOIR.

LES CLASSES DU SOIR de l'INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS sont maintenant ouvertes à l'ÉCOLE ST. JACQUES, coin des Rues Ste. Catherine et St. Denis, et à l'ACADEMIE de M. MAUFFETTE, 50 Rue St. Joseph, coin de la Rue Guy.

Les Classes se font tous les Soirs, (le Samedi excepté,) de 7 à 9 heures. Les membres de l'Institut des Artisans Canadiens ont droit de suivre ces Classes sans payer; pour ceux qui ne sont pas encore membres, il suffit de se présenter aux professeurs des différentes Ecoles, et de payer la faible contribution d'UNE PIASTRE pour toute l'année.

Ouvriers, profitez donc des avantages que vous offrent ces Classes du Soir, et commencez à les fréquenter dès à présent. Secrétaire, C. D. THÉRIAULT. 3-40 tf

LES chapeaux de feutre, de paille, etc., etc., pour les dames, messieurs et enfants, nettoyés, teints et formés dans le style le plus récent, chez GEO. E. SIEGARS. SUGGEREUR DE J. W. KETCHUM, 696 Rue Craig. 3-40-m.

HOTEL DU CANADA, 17 et 19, Rue St. Gabriel, MONTRÉAL.



CET HOTEL de première classe, situé au centre de la ville, a été entièrement renouvelé et garni avec tout le luxe moderne. Des Omnibus se rendent aux stations de chemins de fer et aux bateaux à vapeur. A. BÉLIVEAU, Propriétaire. 3-28 p

ROMAN CANADIEN. L'INTENDANT BIGOT, PAR JOSEPH MARMETTE.

BROCHURE DE 94 PAGES GRAND 8vo. PRIX 25 CENTS.

Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents.

S'adresser aux bureaux de L'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place d'Armes et 319 rue St. Antoine. 3-30 d.

COURS ÉLÉMENTAIRE DE BOTANIQUE ET FLORE DU CANADA À L'USAGE DES MAISONS D'ÉDUCATION PAR L'ABBÉ J. MOYEN, PROFESSEUR DE SCIENCES NATURELLES, AU COLLÈGE DE MONTRÉAL. 1 Volume in-8 de 334 pages et de 46 planches. Prix: Cartonné, \$1.20.—\$12.00 la douzaine. Le Cours Élémentaire seul, (62 ps. et 31 planches.) Cartonné, \$0.40.—\$4.00 la douzaine.

En vente aux bureaux de L'Opinion Publique, No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal, et chez tous les libraires du Canada. 3-24 tf.

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 20 Septembre, 1872. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 13 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Com. issaire des Douanes. tf

LIBRAIRIE NOUVELLE ALPHONSE DOUTRE ET CIE., (Coin des Rues Notre Dame et St. Gabriel,) MONTRÉAL.

Reçoivent constamment ce qu'il y a de plus nouveaux en ROMANS, MÉDECINE, MUSIQUE, &c. Toutes demandes pour livres seront exécutées avec la plus grande promptitude. 3-5m

LE SOUSSIGNÉ OFFRE EN VENTE: GLACIÈRES ET SABOTIÈRES améliorées, COUVERTS en fil de fer: aussi un assortiment de CORNICIERS et ORNEMENTS DE RIDEAUX. L. A. SURVEYER, 524, Rue Craig, Montréal. 3-22nd

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

MÉDAILLE DE 1ÈRE CLASSE, ALFRED LABARRAQUE & CIE.

QUINIUUM LABARRAQUE

Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine à Paris.

Le Quinquum Labarraque est un vin éminemment tonique et fébrifuge destiné à remplacer toutes les autres préparations de quinquina. Les vins de quinquina ordinairement employés en médecine se préparent avec des écorces de quinquina dont la richesse en principes actifs est extrêmement variable; de plus en raison de leur mode de préparation, ces vins ne contiennent que des traces de principes actifs.

Le Quinquum Labarraque approuvé par l'Académie de médecine, constitue au contraire, un médicament de composition déterminée, riche en principes actifs, sur lequel les médecins et les malades peuvent toujours compter.

Dans les cas de chlorose, anémie, pâles couleurs, ce vin est un puissant auxiliaire des ferrugineux. Associé par exemple aux pilules de VALLET, il produit des effets remarquables par la rapidité de son action.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA: DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal, Ed. GIROUX, Québec.

GOUDRON DE GUYOT.

Liqueur Concentrée et Titrée.

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son acreté et son amertume insupportables et à le rendre très soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le manquement si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est employé avec le plus grand succès dans les maladies suivantes:

EN BOISSON:— Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille.

BRONCHITES, CATARRHE DE LA VESSIE, RHUMES, TOUX OPINIÂTRE, IRRITATION DE POITRINE, COQUELUCHE.

EN LOTIONS:— Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

AFFÉCTIONS DE LA PEAU, DEMANGEAISONS, MALADIES DU CUIR CHEVELU.

EN INJECTIONS:— Une partie de liqueur et quatre d'eau.—Efficacité toute spéciale.

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS, CATARRHE DE LA VESSIE.

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principaux hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que, par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie.—Une instruction accompagne chaque flacon.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA: DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec.

CHARBON DE BELLOC.

Approuvé par l'Académie Impériale de Médecine le 27 Décembre, 1849.

C'est surtout à ses propriétés éminemment absorbantes, que le Charbon de Belloc doit sa grande efficacité. Il est spécialement recommandé contre les affections suivantes:

CASTRALGIES, DYSPÉPSIE, PYROSI, AIGREURS, DIGESTIONS DIFFICILES, CRAMPES D'ESTOMAC, CONSTIPATION, COLIQUES, DIARRHÉE, DYSSENTERIE, CHOLÉRIQUE.

MODE D'EMPLOI.—Le Charbon de Belloc se prend avant ou après chaque repas, sous forme de Poudre ou sous forme de PASTILLES. Le plus souvent, le bien-être se fait sentir dès les premières doses. Une instruction détaillée accompagne chaque flacon de poudre et chaque boîte de pastilles.

PRIX DU FLACON: 2 FRANCS. PRIX DE LA BOITE: 1 FRANCO 50.

AGENTS SPECIAUX POUR LE CANADA: DEVINS & BOLTON.—FABRE & GRAVEL, Montreal—Ed. GIROUX, Québec. 3-14 ZZ

USINES À METAUX DE LA PUISSANCE.

(Établies en 1828.)

CHARLES GARTH & CIE.

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

De Cuivre à l'usage des plombiers, ingénieurs ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc.

Toutes sortes d'ouvrages pour Raffineries de sucre, distilleries, brasseries, appareils à gaz et à eau. On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc. par le moyen de la vapeur ou de l'air chaud.

Bureau et Manufacture No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTRÉAL, 77 Rue St. Jacques.

CHARLES GARTH, JAMES MATTINSON, H. W. GARTH. 3-22 ZZ

\$50,000 VALANT

CONSISTANT EN

HARDES FAITES.

DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, &c., &c. &c.

Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude.

Une visite est sollicitée. R. DEZIEL, 131, Rue St. Joseph. 3-22ZZ

SIROP DE GOMME D'ÉPINETTE

ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées. Prix: 25 centimes par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTRÉAL. (Établi en 1859.) 3-25ZZ

DES MARAIS, PHOTOGRAPHE, Coin des rues Craig et St. Laurent, MONTRÉAL. On prend des photographies de toutes grandeurs. Photographies encadrées à bon marché. 3-20ZZ

F. X. BEAUCHAMP, (Successeur de D. Smilie.) BIJOUTIER ET IMPORTATEUR DE PIERRES PRÉCIEUSES. 134—RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER—134 MONTRÉAL. 3-45ZZ

The Canadian Illustrated News Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an. PAR NUMÉRO..... 10 Centimes.

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Port: 5 centimes par trois mois, payables d'avance par les abonnés, à leurs bureaux de poste respectifs. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centimes la ligne, payable d'avance. AGENCE GÉNÉRALE: 1—CÔTE DE LA PLACE D'ARMES—1 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319—RUE ST. ANTOINE—319

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Publié tous les Jedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT..... \$3.00 par année Aux États-Unis..... 3.50 Par numéro..... 7 Centimes Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES..... 10 Centimes la ligne pour chaque insertion.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois. Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements. Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'administration.

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centimes par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de centimes qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à L'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 1 Côte de la Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.